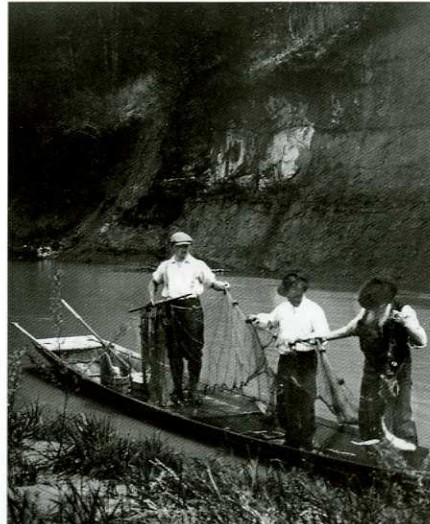


## LA SARINE ET SA PÊCHE (première partie)

Naissant au cœur des Alpes, la Sarine est une rivière à régime nival et même glaciaire. Elle roule de grosses eaux troubles durant la saison chaude. Cette situation prévaut jusqu'à la construction des barrages. La pêche n'est alors guère pratiquée que dans ses affluents du Plateau, comme la Glâne. Elle reprend durant l'étiage hivernal, entre septembre et mai. L'ombre domine. En 1939, cette espèce constitue la moitié des prises dans la région de Bulle (8 kg par personne et par an contre 4,5 kg pour la truite arc-en-ciel issue d'alevinage artificiel et 3,5 kg de fario). Depuis Fribourg en aval, le barbeau domine. En 1880, ce poisson abonde entre mai et octobre, atteignant 3 à 4 kg. Le goujon est assez commun en aval du barrage de la Maigrauge mais il manque en amont, contrairement au *vairon* ou *blavin*. Le *meunier* ou *chevenne* remonte jusqu'au pont de Grandvillard; on le pêche toute l'année mais il est plus abondant au moment de la remonte, en avril; il redescend en novembre; il atteint 2 kg. L'anguille est assez rare et se pêche de mai à octobre; elle atteint 1 à 2 kg. La petite lamproie ou *sucet* n'est pas pêchée. En 1889, la truite argentée remonte du lac de Biemme, cela depuis que le canal de Hagneck a été creusé en 1878. Elle rejoint la truite commune (fario), le saumon, l'ombre, le barbeau, la loche franche, le goujon, le chabot ou *grop*, le *véron* ou *blavin*, le blageon ou *zizer*, l'ablette, le *meunier* ou *chevenne*, le nase, l'anguille et la lamproie. Le barbeau atteint 50 cm et 6 à 7 livres, et devient plus savoureux avec l'âge; le chabot sert d'amorce; le blageon fait l'éducation des pêcheurs à la ligne grâce à sa voracité, le chevesne, très commun, se tient ordinairement près des déversoirs de moulins; le nase est moins nombreux depuis la dérivation de l'Aar.

A cette époque, la grandeur marchande de l'écrevisse est de 12 cm, ce qui correspond à six ans d'âge. Dans les années 1950, un cantonnier de Fribourg, père de cinq enfants, arrondit ses fins de mois en allant placer, dans les ruisseaux des environs, des fagots de sapin dépourvus d'amorces qu'il relève durant la belle saison pour en extraire les crustacés qui se vendent à un bon prix. L'écrevisse se maintient jusque vers 1970 dans le Gottéron.



Pêcheurs au tramail vers 1900 en aval de Fribourg (BCUF, fonds de Veck et de Gottrau)

### Une rivière mutilée

Formidable trait d'union entre les Alpes et les grands fleuves, la Sarine a été transformée en chapelet de lacs qui ravissent l'oeil quand ils sont pleins. Les barrages coupent impitoyablement la route au poisson. Premier à être érigé en béton, celui de la Maigrauge est achevé en 1872 et rehaussé en 1910. En 2004, il est équipé d'une turbine de « dotation », assurant à la rivière un débit minimal, et d'un ascenseur à poissons en forme de nasse avec bassin, auquel accèdent, par une échelle à poissons, quelque quatre à cinq mille d'entre eux par année. Cette installation, placée entre deux grands barrages totalement infranchissables, permet aux pêcheurs d'ironiser sur l'utilité d'un ascenseur entre deux étages d'une maison dépourvue d'escaliers... L'exploitant, fort de cet aménagement spectaculaire, turbine à plein régime aux heures de pointe. Aussi l'activité halieutique languit-elle misérablement.

Le deuxième barrage hydroélectrique par ordre d'ancienneté, celui de Thusy, construit en 1898, a été englouti et remplacé par celui de Rossens, achevé en 1948. Dès le début, l'eau est turbinée à Hauterive.

Le dernier grand barrage, celui de Schiffenen coupe la Sarine en 1964. Il empêche toute remonte en direction de Fribourg. Au moment de leur construction, ces ouvrages sont acceptés facilement par la population convaincue de leur utilité. Les seuls opposants sont les exploitants des terres submergées.

En dehors des zones submergées, la morphologie de la rivière s'est également altérée. Rien que pour la commune de Fribourg et depuis l'établissement d'un premier plan cadastral en 1879, le cours d'eau a perdu dix-sept hectares. Une autre perturbation est occasionnée, en 1921 déjà, « par les irrégularités du régime des eaux qui ne font qu'augmenter d'année en année, à cause des canalisa-

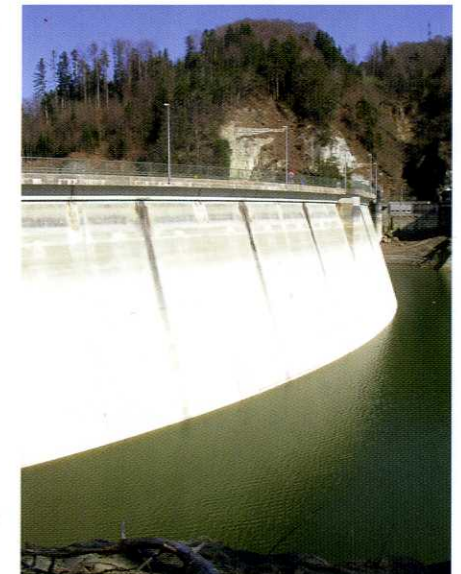
tions et des drainages qui ont supprimé une grande partie des bassins naturels régulateurs. »

### La Petite Sarine

On appelle Petite Sarine les quinze kilomètres de rivière court-circuités par la conduite forcée de Rossens à Hauterive, ne drainant plus que quelques ruisseaux jusqu'en 1976, puis alimentés à raison d'un mètre cube par seconde par une turbine de dotation, débit porté, en 2005, à 2,5 m<sup>3</sup>/s du 1<sup>er</sup> octobre au 19 mai et à 3,5 m<sup>3</sup>/s en été. Grâce à l'absence de crue entre décembre et mars, la truite s'y reproduit naturellement si bien que tout alevinage cesse en 2002. Mais, depuis 2003, même en été, le barrage ne déborde plus que trop rarement pour régénérer le lit.

Bernard VAUTHIER, Bôle

(Références tenues à disposition)



Le barrage de Rossens au début d'avril 2011



La pratique dialectale fléchit dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les villes protestantes pour s'éteindre au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette disparition est due à des facteurs concomitants d'ordre social, politique et idéologique selon le Pr. A. Kristol dans son ouvrage *Histoire linguistique de la Suisse romande, quelques jalons* aux éditions Babylonia, 1996. Les facteurs sociaux sont parfaitement illustrés par la situation des vallons du Jura sud qui ont vu leur population doubler de 1818 à 1900 en raison de l'industrialisation. Au contact des travailleurs issus de l'immigration (interne et externe), la pratique dialectale s'efface progressivement. Le développement des transports publics accélère ce mouvement. De plus, l'enseignement en français dans les écoles depuis la Réforme est encore renforcé en 1848 quand elle devient gratuite et obligatoire. Du point de vue idéologique, le jacobinisme linguistique issu des idées de la révolution française est imité dans nos régions, en particulier dans le cadre scolaire avec l'instauration de punitions dont le montant pouvait correspondre au salaire d'une journée de travail. Louis Gauchat résume ainsi cette évolution dans un *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (GPSR): «les plus énergiques agents du français ont été l'instruction publique, l'industrie, le service militaire, la religion protestante, en un mot la culture supérieure du XIX<sup>e</sup> siècle issue des idées du siècle des Lumières». Malgré des foyers d'opposition comme à la Sagne ou au Val-de-Ruz, le patois neuchâtelois a inexorablement cédé du terrain. La dernière génération de ses locuteurs ne l'a pas retransmis et il a disparu en une cinquantaine d'années. Les derniers patoisants sont décédés au début du XX<sup>e</sup> siècle. Leur témoignage a heureusement pu être recueilli par le GPSR et les archives phonographiques de l'Université de Zürich. Cette langue n'a malheureu-

sement que rarement été écrite avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Les vestiges sont rares et rassemblés principalement dans le *Recueil du patois neuchâtelois* aux éditions Wolfrath, 1894, dans lequel on trouve le texte dont est issu cet extrait en patois de la Sagne par Adolphe Vuille, «Le chevreau de la Charbonnière».

*Le tchevri d'la Tcharbounière*

*On dé peurmi an qu'i tnoû la Racena, i'avoû po vesin à la Tcharbounière, Egger, te t'a r'sevin bin, an' Alman qu'avai adai trè o quatre tchivèrè. Si'an, il altchève on tchevri qu'seuillet Egger cma on pte tchin. Tu lé viaidge qu'i vniet a cotai vouai mè, i baillivo y tchevri dé gotteté de baturé, dé viaidge de la laitia, du caïé; i s'étai s'taulama avesi de vni à la Racena qu'i ne m'a baillive pieu à vouaida...*

Outre le recueil du patois neuchâtelois, il existe d'autres sources qui permettent l'apprentissage de cette langue morte. Célestin Michelin-Bert, pasteur aux Bayards, a rédigé une grammaire accompagnée de tableaux de conjugaison forts utiles qui est déposée au GPSR. Les tableaux phonétiques du GPSR sont une aide précieuse à la prononciation de la langue, bien que sujette à variation locale relativement forte. La médiathèque de Martigny possède quelques enregistrements de reconstitution des années 1950-60 qui peuvent être entendus sur le site (<http://archives.memovs.ch>). La médiathèque de la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds possède un enregistrement de «On dmîndge è Piaintchtè» (Un dimanche aux Planchettes) dit par Lucien Louradour de la Chaux-de-Fonds. Joël Rilliot patoisait depuis 1996, a créé le site [www.patoisneuchatelais.net](http://www.patoisneuchatelais.net) sur lequel on trouve un lexique, la grammaire et de nombreux enregistrements réalisés entre 2005 et 2010. Nous pouvons affirmer que le patois neuchâtelois n'est pas tout à fait mort car, depuis sa disparition officielle en 1920, il y a toujours eu un(e) locuteur(-trice). Les derniers en-

date sont Joël Rilliot et ses enfants à qui il a transmis ce patois qu'ils utilisent quotidiennement.

Le patois neuchâtelois survit également au travers de nombreux toponymes. Le plus connu est sans doute Pierre-à-Bot dont la graphie exacte devrait plutôt être Pira-Bot (Pierre-Crapaud). Il se retrouve également dans de nombreuses expressions du parler neuchâtelois qui lui aussi se meurt. Le «qué!?» pour dire «n'est-ce pas!?» s'entend encore régulièrement.

Les détracteurs des patois pourraient affirmer qu'il ne sert à rien de lutter contre la «modernisation», l'uniformisation linguistique, et que de faire revivre une langue morte n'a pas de sens. C'est un peu vite oublier que la richesse du français doit beaucoup aux dialectes, que ces langues vernaculaires sont le reflet de l'âme d'une région, le ciment social d'une population. Ces patois et leur compréhension donnent accès à la

petite histoire, au mode de vie d'autrefois, et permettent une approche originale de nos racines culturelles. Ils ne sont ni plus laids, ni moins riches que la langue écrite et ne rendent pas la population ignorante. Nos chers Confédérés, qu'ils soient alémaniques, grisons ou tessinois, vivent dans leurs langues régionales sans que cela ne les préterite, en particulier les premiers. Les décisions politiques majeures sont prises dans la salle des pas perdus du palais fédéral et en dialecte s'il vous plaît! Nous pouvons être admiratifs des cantons catholiques de Suisse romande dont les patois n'en finissent pas de mourir et font l'objet d'une réhabilitation à la hauteur de leur valeur patrimoniale! Nous serions bien inspirés dans nos cantons protestants de mettre en valeur notre patrimoine linguistique et pas seulement sur le mode comique!

Joël RILLOT, Chambrelieu  
Références tenues à disposition par courriel [joel.rilliot@bluewin.ch](mailto:joel.rilliot@bluewin.ch)

## LA SARINE ET SA PÊCHE (deuxième partie)

### La Petite Sarine (fin)

Morphologiquement, l'alternance de gôs\* profonds de quatre à cinq mètres et de replats graveleux à chaque méan-

dre est très favorable au poisson, truite fario (représentant les trois quarts de la masse), ombre, loche franche et vairon. Le barbeau, le chevesne, le chabot, le blageon, la vandoise (en 1990), ainsi que la loche de rivière et le spirin (en 2009) sont disséminés ou même rares. A côté de ces espèces d'eau vive, on note la présence de perche, ablette, gardon, voire sandre ou brochet, dévalés du lac de la Gruyère.



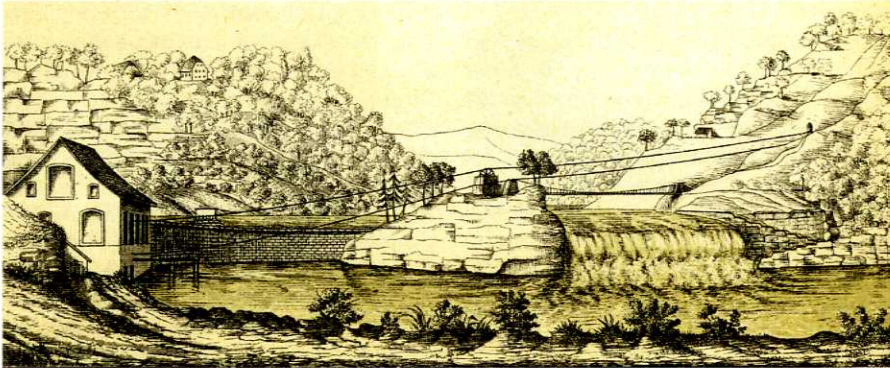
Deux pêcheurs à l'ouverture en mars 2004, juste en amont de l'embouchure de la Glâne (photo Daniel Schlunke, Châtonnaye).



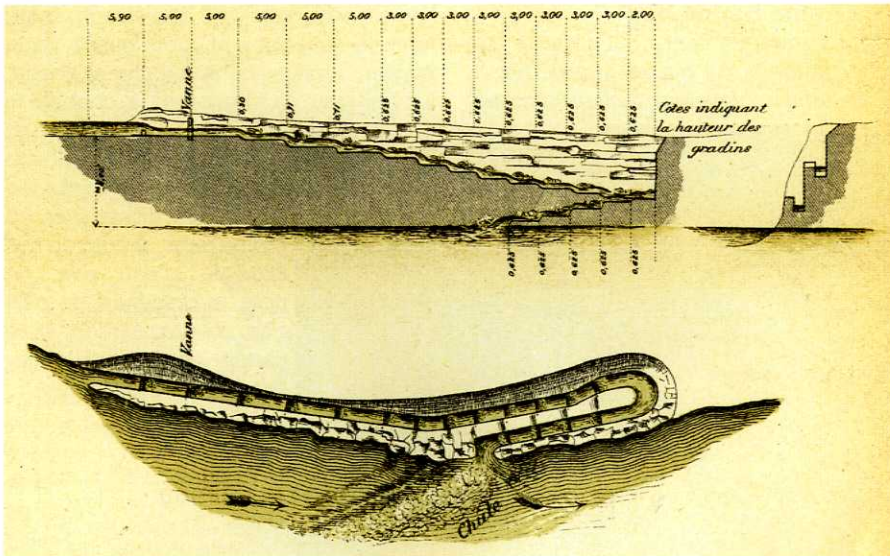
## L'échelle à poissons de la Maigrage

En 1880, en conformité avec la loi fédérale de 1875, une échelle à poissons est creusée dans la molasse. En forme de lacet, elle part du pied gauche de la chute constituée par le canal de décharge (rive gauche). Elle est composée de quatorze marches de 61 à 71 cm de hauteur, de 3 à 5 m de longueur et d'un mètre de largeur. Elle est avant tout des-

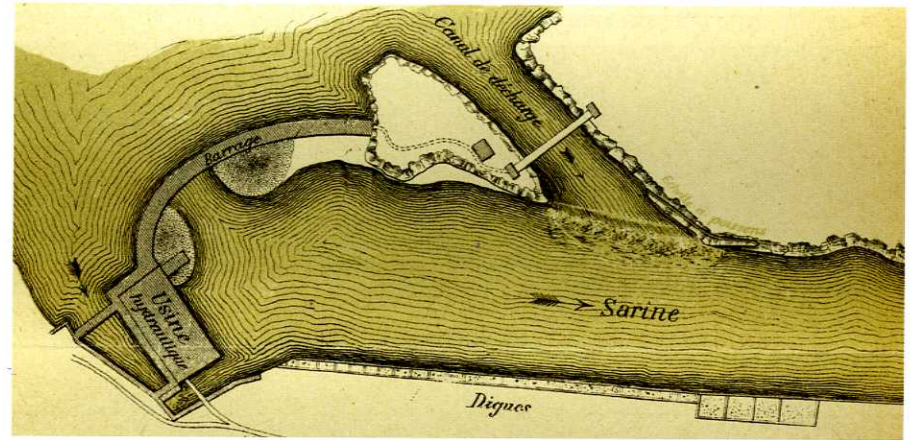
tinée à la truite et au saumon qui l'empruntent effectivement, accompagnés par l'ombre, l'anguille et le barbeau mais guère par le chevesne et encore moins par le nase. Vingt-cinq ans plus tard, cet aménagement n'est plus fonctionnel à cause de la formation de marmites dans chaque gradin, certaines atteignant plus d'un mètre de diamètre et trois de profondeur! Le rehaussement du barrage rend définitivement obsolète.



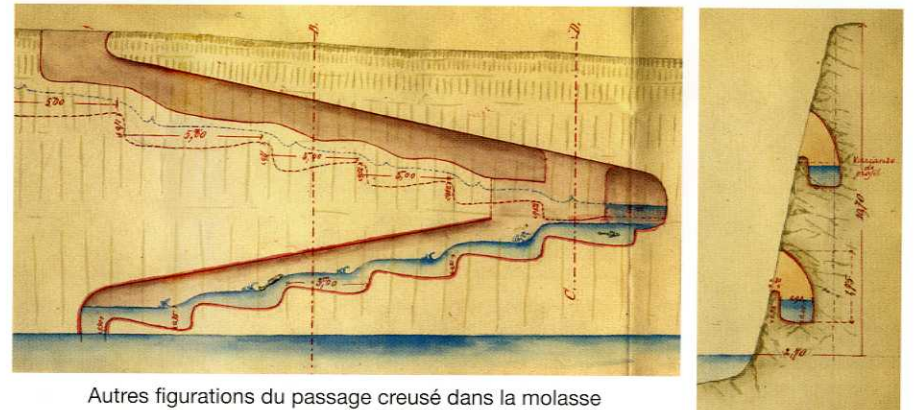
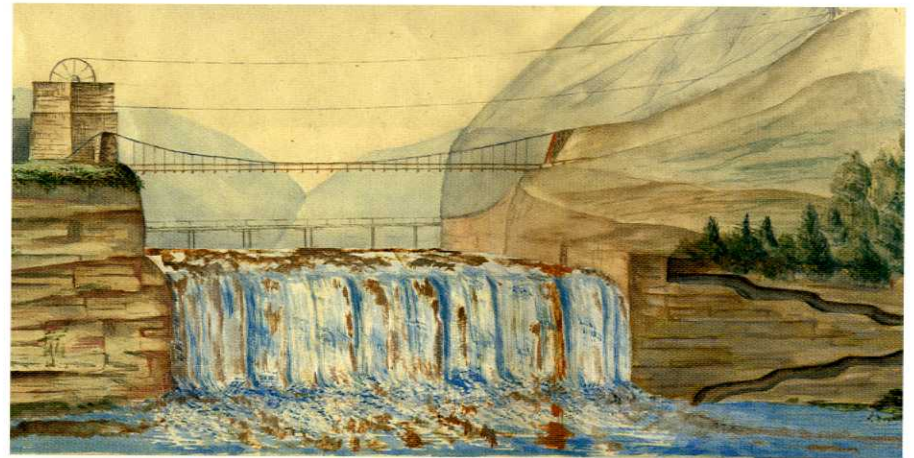
Vue d'ensemble du barrage de la Maigrage et de son canal de décharge vers 1880 avec, à droite, l'échelle à poissons



Coupe en long de l'échelle (suivant l'axe du canal), plan et coupe en travers.



Plan de situation du barrage (l'échelle est à droite)



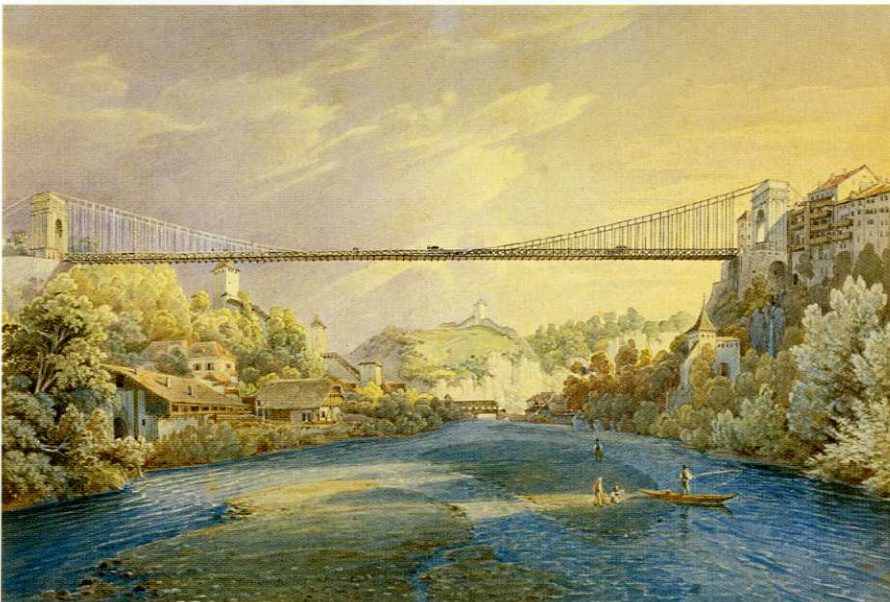
Autres figurations du passage creusé dans la molasse



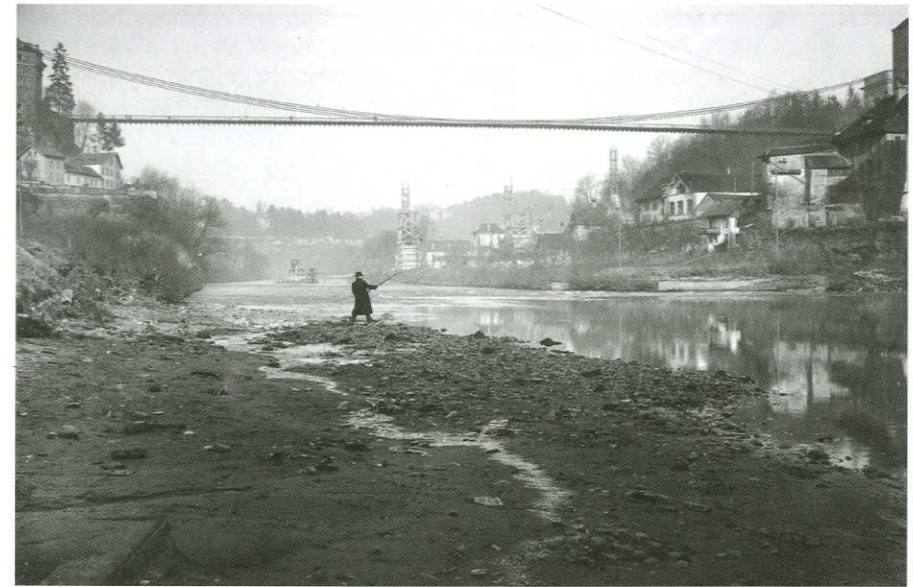
## La Sarine autrefois en ville de Fribourg



Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le lit de la Sarine présente en pleine ville de Fribourg la morphologie tressée typique d'une rivière de piémont alpin (incendie des Neigles).



Les bancs de gravier sont toujours nombreux vers 1840



Peu après 1920, le lit de la Sarine demeure spacieux.

## Polychlorobiphényles

On le sait, les PCB ont été utilisés durant plusieurs décennies pour l'isolation des transformateurs électriques. Devenus déchets, ils ont rejoint les débris ordinaires. Et les décharges ont une prédilection pour les cours d'eau, on le sait aussi. Celle de la Pila, en service de 1953 à 1975 domine la Sarine à Posieux. Le 22 août 2005, après un dimanche de pluie ininterrompue, l'usine d'Hauterive ne fonctionnant pas, l'exploitant du barrage libère une masse d'eau colossale (600 m<sup>3</sup>/s) qui mine la décharge. Depuis lors, cette dernière distille dans la rivière les redoutables PCB qui contaminent le poisson jusqu'au lac de Schiffenen. Lors de leurs remontées nuptiales, les reproducteurs atteints gagnent la Petite Sarine et les affluents. Bien qu'ils rejoignent ensuite leurs biotopes d'origine, les autorités ont restreint ou interdit la pêche durant toute l'année. Le site est actuellement en cours d'isolement, en prévision de son assainissement.



Les pêcheurs ont réagi à la pollution en vendant des bouteilles d'eau de la Sarine pour son repeuplement : « Contient des PCB de type dioxine ». (Conception de l'artiste Frédéric Aebly)





La Gruyère verte et jaune est celle des nitrates. Les cours d'eau préféreraient le mauve de la cardamine!

### Les lacs artificiels et les poissons

Un lac de retenue n'est pas dépourvu de valeur piscicole. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avant même sa mise en eau, celui de Pérolles s'annonce prometteur. Aussi, en 1869, le concepteur du barrage, l'ingénieur Ritter, afferme-t-il pour cinquante ans le droit d'y pêcher au filet, ainsi que dans ses affluents. Le lac de la Gruyère était destiné à devenir un lac à truites. En 1949, on y pêche à profusion de la truite arc-en-ciel... dont on finit par nourrir les chats! Tout le monde achète des permis. On appâte avec des vers rouges de fumier ou des vers de terre. Rapidement, on constate la présence de brochets et de perches introduits clandestinement. A ce stade, les autorités acceptent de déverser également du sandre. Le platon\* apparaît sans doute à cause des esches vives de cette espèce utilisées par les pêcheurs.

### Un migrateur au long cours, le saumon

Tout droit dirigée vers le nord, la profonde entaille creusée dans la molasse par la Sarine à sa sortie des Alpes constituait, pour le saumon, une voie de pénétration idéale et le plus beau des berceaux pour son frai.

Remontant l'Aar puis la Sarine par le Rhin et choisissant les courants vifs, il ne pénétrait pas dans le bassin des Trois Lacs. C'est pourquoi, au XV<sup>e</sup> siècle, le comte de Neuchâtel s'approvisionne à Büren, ainsi qu'à Berne, comme la veille de la Pentecôte 1429, pour un *salmon* dont le prix équivaut à celui de 70,5 livres de mouton. Il s'agissait sans doute d'un saumon estival, plus rare qu'à l'époque du frai et de bonne qualité, d'où son prix élevé.

Les gros saumons s'engagent en eau douce dès la fin de l'hiver. Les autres migrent plus tard et plus rapidement. La fraye à lieu entre octobre et janvier. Epuisés, les poissons meurent souvent sur le chemin du retour. En 1431 à Berne, les autorités ordonnent que les *Lidernen* ou *Lachss* ne soient plus capturés ni vendus au marché après la Toussaint. Cette mesure s'explique par la volonté de protéger un poisson dont la chair est de toute façon fatiguée. En 1596 à la Valsainte (Charmey), les chartreux achètent un *bossaton* (petit tonneau) de *somon*. En 1760, le saumon manque en Gruyère alors qu'il y pénétrait vers la fin de l'automne quarante ans plus tôt; on ne sait pas ce qui l'arrête. En 1804, le

Petit Conseil de Fribourg autorise des personnes connues et qui ne sont pas dans le cas d'en abuser à pêcher le saumon au trident pendant les trois semaines que dure son passage. Le 21 février 1820, des enfants de Kriechenwil près de Laupen découvrent un saumon de dix-sept livres et demie écrasé par des glaçons amoncelés dans la Sarine. On apprend à cette occasion que, normalement, l'espèce dévale avant les grands froids. Vers 1830, le poisson qui remonte est souvent arrêté à Laupen.

A Fribourg, on pêche en 1865 trois saumons le 17 octobre, pesant 11, 9,5 et 8,5 kg, trente en 1870 (voir plus loin, «Guerre totale») et un *bécard* de 9 kg en novembre 1878 au-dessous du Grand

### L'auberge du Saumon

L'établissement, appelé Zum Salmen en 1626, se trouve hors les murs de la ville, en face de la porte de Berne, dans l'arrondissement de Guin. Ses tenanciers

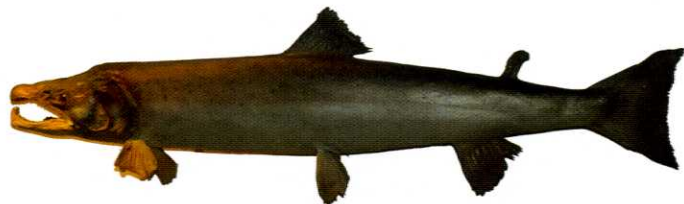
en profitent pour pratiquer des activités contraires aux bonnes moeurs. En 1880, lorsque le trafic routier abandonne la basse ville, la maison est vendue et la patente transférée au «café du Grand Pont».



La Sarine, l'ancienne auberge du Saumon et la porte de Berne



Le bécard pêché en ville de Fribourg en 1878 et exposé au Muséum d'histoire naturelle. Il mesure 110 cm de longueur.



Pont. Ce dernier est acheté par le Musée cantonal.

Dans les années 1870, le saumon séjournait dans la rivière d'octobre à janvier et atteignait souvent 10 kg. Vers 1900, on fume les derniers saumons à Sainte-Apolline (Villars-sur-Glâne). En 1909, l'espèce est considérée comme complètement disparue...

#### Guerre totale

En 1870, le remplissage du lac de Pérolles met la Sarine à sec pendant environ dix-huit heures. Dans le lit de la rivière, se débattaient deux saumons d'environ 25 livres. Ils font bientôt les délices de quelques administrateurs de la Société des eaux et forêts. Quelques jours après, la Sarine s'écoulant par le trop-plein aménagé sur sa rive gauche, une étendue d'eau calme baigne le pied du barrage, dans laquelle apparaissent de nombreux poissons blancs, des truites et des ombres, ainsi que, de temps à autre, de gros saumons. La Société de pisciculture, à qui le poisson appartient,

fait appel aux pêcheurs de la ville munis d'éperviers (filets ronds lourdement lestés). C'est en vain. Les saumons recommencent leurs déambulations. Des chasseurs se mettent à l'affût. Mais la trompeuse réfraction de l'eau ne leur permet que de blesser deux poissons, l'un au dos et l'autre à la nageoire caudale. De nuit, on parvient tout de même à harponner une pièce de 18 livres. Après huit jours, on en vient aux grands moyens. Trois cartouches de dynamite allumées sont coulées au milieu du bassin. L'explosion fait venir à la surface une nappe de poissons blancs et une truite de douze livres mais pas un seul saumon... Le lendemain pourtant, quelques-uns des assiégés sont à nouveau visibles! Cette fois, dix cartouches d'explosif soulèvent une gerbe d'eau. Rien! Deux jours après, tels des revenants, les saumons sont à nouveau là, y compris les deux individus blessés précédemment par balle. Troisième tentative avec vingt-cinq cartouches immergées à pro-

fondeur maximale. La masse d'eau soulevée, en forme de lentille large d'environ 50 m et haute de 2,50 m, ébranle tout le secteur, non sans menacer le barrage. Nouvel échec! Les saumons, dont on pense qu'ils se sont réfugiés dans une cavité adjacente à l'approche des artificiers, réapparaissent le lendemain. La physique ayant échoué, reste la chimie. Une dizaine de tonneaux de chaux grasse, soit deux voitures, transforment l'eau du bassin en un brouet laiteux. Vaine attente durant une semaine... et les poissons réapparaissent quand l'eau s'est à nouveau éclaircie. On appelle à la rescousse le pêcheur au grand-filet de Montilier, Fasnacht, avec son engin. L'obscurité étant venue, il enveloppe entièrement l'étang. Au retrait, six pièces totalisant près de 150 livres s'agitent dans le sac. Plusieurs déploiements se suivent durant la même nuit et la suivante pour aboutir à la capture de trente saumons.

Nase à l'embouchure de la Trême dans la Sarine le 21 mai 2004 (photo Michel Roggo)

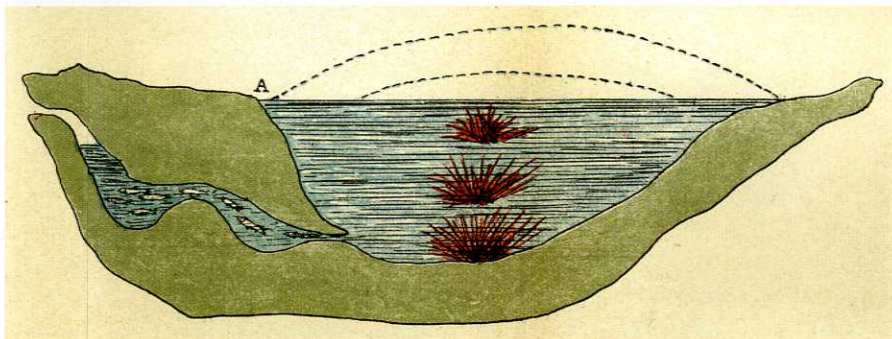


#### Un transhumant mal-aimé, le nase

Nombreux et plein d'arêtes, le nase était regardé de travers par les pêcheurs qui l'accusaient de manger les œufs des truites. Racleur de cailloux, il ne prétendait pourtant qu'à un peu d'espace. Il a disparu.

Ce poisson affectionne les rivières en contact avec un lac ou un grand fleuve dans lequel il peut passer l'hiver et qu'il quitte en mars-avril, remontant pour frayer. Il n'atteint sa maturité sexuelle qu'à l'âge de cinq à sept ans mais peut vivre jusqu'à vingt ans et mesurer 50 cm de longueur. La fraye a lieu entre fin avril et mi-mai, durant quatre ou cinq jours, quand la température de l'eau dépasse 8°C. La profondeur est parfois si faible que, comme vers 1960 à Arconciel, les corneilles peuvent, seules ou à plusieurs, tirer un poisson hors de l'eau pour le manger!

Des migrations vers l'amont ont lieu non seulement pour frayer mais éga-



L'explication donnée par l'ingénieur Ritter à l'échec de son stratagème: les saumons se seraient abrités dans une cavité.

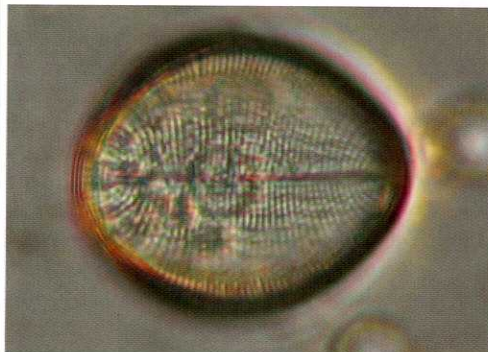


lement pour trouver un lieu propice à l'hibernation, telles que celle observée entre les 23 et 31 décembre 1999 à Fribourg. Dans une rivière du type de la Sarine (zone supérieure à barbeau), non polluée et non altérée physiquement, le nase devrait avec le barbeau consti-

tuer le 50 à 70% de la masse totale des poissons. Mais les obstacles mis à ses déplacements, les brusques débordements des barrages, la faiblesse des débits résiduels favorisant les algues aux dépens des diatomées dont il se nourrit, le manque d'oxygène, l'augmentation

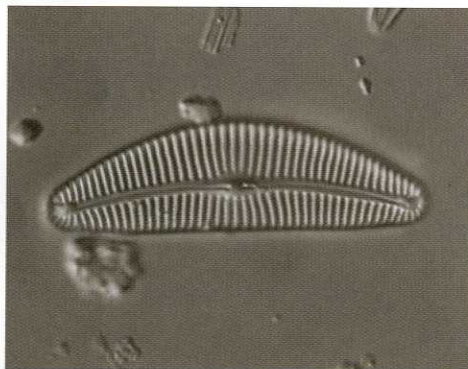
### Au menu du nase

Le nase est un racleur de diatomées dont trois espèces sont ici présentées, photographiées sous forme de squelettes par M. François Straub, de La Chaux-de-Fonds, qui nous a aussi aimablement fourni les renseignements qui s'y rapportent.



Le *Cocconeis pediculus* se fixe à plat sur les galets, les algues vertes filamenteuses ou les feuilles immergées et les tiges des plantes aquatiques. C'est une espèce à large spectre écologique, qu'on trouve tant dans les eaux calcaires propres que légèrement chargées en matières organiques.

La *Cymbella compacta*, en forme de croissant, s'attache au substrat, souvent des galets, par l'une de ses extrémités. Indicatrice d'une bonne qualité de l'eau, elle est plus abondante dans les Alpes que sur le Plateau, mais il s'en trouve dans la Bressonne, ainsi que dans les parties amont du Talent et de la Mentue.



La *Navicula trophicatrix* rampe grâce à son raphé (la fente longitudinale faite de deux branches qui a valu le terme de diatomée à tout ce groupe, textuellement « coupée à travers »). C'est le prototype même de la diatomée avec sa forme de petit bateau et son extrême symétrie. Elle affectionne les sédiments meubles riches en matières organiques, comme dans les vasières et les roselières.

de la température de l'eau, la pollution par l'ammonium, les insecticides et les PCB que le nase concentre davantage que d'autres cyprinidés, ainsi que, pour la fraye, la faiblesse du charriage, donc le manque de bancs de gravier propres, et la froideur de l'eau en cas de turbinage par le fond (4-6°C), toutes ces raisons sont autant d'explications à sa disparition.

Jusqu'à la construction du barrage de Hagneck sur l'Aar (1878), le nez ou nase

remonte de l'Aar inférieure et du Rhin. En 1880, il est peu nombreux dans la Sarine pendant l'hiver mais abonde d'avril à novembre. Avant la construction du barrage de la Maigrauge, on en prend dans la Glâne jusqu'à dix quintaux\* par jour (1000 kg). En 1881, on prend douze quintaux d'un jour au pied du barrage (1200 kg).

Bernard VAUTHIER, Bôle

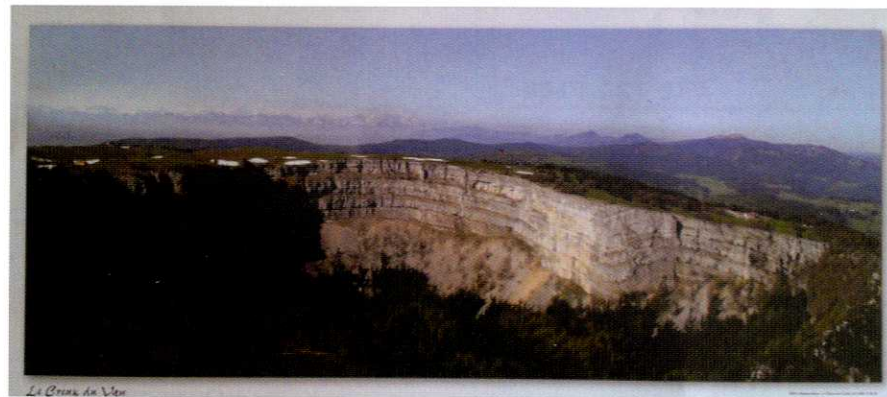
(Références tenues à disposition)

### En vente pour quinze francs :

## PANORAMA DU CREUX-DU-VAN

Monsieur Pierre Morel, de Fontaines, nous fait savoir qu'il tient à disposition des lecteurs du *Rameau de Sapin* des posters de notre magnifique Creux-du-Van. La photo qu'ils représentent a été prise par hélicoptère au-dessus du d'Dos-d'Âne. Ils mesurent 32 X 74 cm et coûtent la modique somme de CHF. 15.-.

Veillez adresser vos commandes à Pierre Morel, 5b route de Landeyeux, 2046 Fontaines ou par courriel Pierre.Morel@ne.ch



## IMPRESSUM

*Le Rameau de Sapin* est l'organe du Club Jurassien. Il paraît quatre fois par an.

**Rédaction:** Bernard Vauthier, 3 rue des Sources, 2014 Bôle, 032 842 44 10, b.vauthier@bluewin.ch

**Édition:** Comité central du Club Jurassien, Denis Robert, 17 rue des Esserts, 2054 Chézard, 032 853 19 58, denis.robert-charrue@net2000.ch.

**Numéro ISSN:** 1660-4687.

Délai rédactionnel pour le n°2/2012: 15 janvier 2012

**Abonnement:** Marina Haas, 8 rue Miéville, CP 19, 2105 Travers, 032 863 43 33 (privé) ou 032 861 43 43 (prof.), marina@4343.ch

**Prix:** Fr. 12.- (compris dans la cotisation des membres de l'association). CCP 20-5168-8, Club Jurassien, Neuchâtel.

**Tirage:** 1600 exemplaires.

**Site Internet:** www.clubjurassien.ch.





La Grotte aux Filles en janvier 2012

La grotte aux Filles, une baume creusée par le lac, partiellement fermée par un mur de tuf et tournée plein sud, constitue le biotope historique du cheveu de Vénus.

C'est à elle que fait implicitement allusion GODET en 1852 lorsqu'il signale cette fougère « en quantité dans plusieurs des grottes qui bordent le lac au-dessous de Saint-Aubin, dans le tuf qui en tapisse le bord et le sommet ». En 1867, « la Cave aux Filles ou peut-être Cave aux Fées est haute de huit à neuf pieds, profonde de quarante et large d'environ douze pieds. Elle est bien connue des botanistes qui viennent y chercher la jolie fougère nommée vulgairement cheveu de Vénus (...), plante rare chez nous et qui revêt la voûte même de la caverne dont le sol est couvert d'un sable fin qui semble passé au tamis. » (*Rameau de Sapin*.) Le lac est abaissé de près de trois mètres en 1878 mais il retrouve périodiquement son niveau primitif jusqu'au début des années 1960 (seconde correction). Aussi la rive demeure-t-elle dépourvue de gros arbres. Depuis lors, la forêt s'est imposée et ombrage l'ancienne falaise. C'est

ce qui explique peut-être la disparition de la fougère dans la grotte aux Filles, à moins que ce ne soit le tarissement partiel des sources qui l'arrosaient. La plante ne s'y trouvait déjà plus au début des années 1970 (GIGON).

#### Que faire ?

La plupart de nos espèces végétales ou animales menacées sont victimes de l'altération de leurs biotopes. Dans le cas du cheveu de Vénus, l'abaissement du niveau du lac dont les vagues entretenaient la falaise, le boisement de la rive et l'assèchement par dérivation ou drainage de l'eau de ruissellement, sans compter les fertilisants dont cette eau est chargée, jouent sans doute un rôle. Quant à l'utilisation de la falaise comme dépotoir, elle n'a rien de bon. A Tivoli, les déchets sont simplement jetés en direction du lac. Plus à l'ouest, en contrebas de l'ancienne route nationale, un vaste cône de gravillons demeure utilisé comme dépôt de branchages. Ces gestes sont condamnables, tant matériellement que symboliquement. Il est en effet préoccupant que certaines personnes puissent encore considérer le lac comme un dépotoir. La partie la plus sauvage des rives neuchâteloises mériterait d'être débarrassée des accumulations faites illégalement et qui totalisent plusieurs centaines de mètres cubes... mais sans les immerger dans le lac, évidemment! Attention: nos contemporains sont prompts à considérer que toute intervention pour la nature doit obligatoirement comporter un renforcement des accès, un aménagement du confort de visite et l'installation de panneaux explicatifs!

Bernard VAUTHIER, Bôle

## ANNONCE JARDINAGE

Madame Liliane Terraz, des Geneveys-sur-Coffrane, nous apprend qu'à la veille d'un déménagement à La Neuveville, où elle cherche un petit jardin, elle donne quelques cassissiers, groseillers à fruits rouges ou blancs et framboisiers, ainsi que des boutures d'églantier. - Répondeur 032 857 27 50; courriel terrazw2@gmail.com.

## Section Béroche:

### SORTIE BOTANIQUE AUTOUR DE SAUGES

Le samedi 26 mai, 9h00, rendez-vous en contrebas du pont de Sauges (parc à voitures); clôture vers 11h30 aux Charrières.

Les abords du village de Sauges, à commencer par le bord du lac, présentent encore une grande diversité floristique que nous fera découvrir le botaniste Philippe Kùpfer, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel.

S'annoncer jusqu'à l'avant-veille par courriel à l'adresse b.vauthier@bluewin.ch (Bernard Vauthier, Bôle) ou par téléphone au n°032 835 24 92 (Christiane Lorenzetti, Gorgier).

Le biotope des Charrières et ses orchis pyramidales le 22 mai 2010.  
Photo François Fragnière, Fresens



## IMPRESSUM

*Le Rameau de Sapin* est l'organe du Club Jurassien. Il paraît quatre fois par an.

**Rédaction:** Bernard Vauthier, 3 rue des Sources, 2014 Bôle, 032 842 44 10, b.vauthier@bluewin.ch

**Édition:** Comité central du Club Jurassien, Denis Robert, 17 rue des Esserts, 2054 Chézard, 032 853 19 58, denis.robert-charru@net2000.ch.

**Numéro ISSN:** 1660-4687.

Délai rédactionnel pour le n°3/2012: 15 avril 2012

**Abonnement:** Marina Haas, 8 rue Miéville, CP 19, 2105 Travers, 032 863 43 33 (privé) ou 032 861 43 43 (prof.), marina@4343.ch

**Prix:** Fr. 12.- (compris dans la cotisation des membres de l'association). CCP 20-5168-8, Club Jurassien, Neuchâtel.

**Tirage:** 1600 exemplaires.

**Site Internet:** www.clubjurassien.ch.

## LA SARINE ET SA PÊCHE (troisième partie)

Dans les années 1930, malgré le barrage de Niederried construit en 1913, la Sarine et la Singine sont «noires de nases». En ville de Fribourg, soixante à quatre-vingts pêcheurs se pressent sur la digue bordant la rivière, emmêlant parfois leurs lignes garnies d'hameçons eschés d'un ver ou d'un asticot. Le poisson assommé est mis dans des sacs à pommes de terre et vendu aux habitants

de la basse ville. Ces derniers l'écaillent et le vident; la «peau noire» couvrant la cavité abdominale est enlevée; les grosses arêtes sont arrachées au moyen d'une pince; la chair est broyée plusieurs fois successivement dans une machine à hacher puis augmentée de farine et de poivre; on en façonne des boulettes qu'on cuit à l'eau salée. Vingt ans plus tard encore, les nases sont pê-



chés à coups de bâtons ou même à la main, saisis par derrière lorsqu'il sont en train de frayer. Ils sont vendus bon marché par sacs de dix kilos aux familles modestes ou livrés au pisciculteur de Belfaux pour l'affouragement des truites. Un certain samedi de 1956 ou 57 à l'usine d'Hauterive, lors de la fermeture des vannes pour la pause dominicale, ce dernier en prend quatre tonnes et demi (4500 kg)! Les habitants du quartier de l'Auge sont surnommés Nases jusque durant les années 1980 par les «gens bien» de la ville haute.

A partir de 1946 environ, le poisson est livré non seulement entier et vidé mais également écaillé. Par la suite, il est vendu en filets (prélevés sur le dos), eux-mêmes entaillés pour fractionner les arêtes. Une fois coupé et rissolé, on le conserve plongé dans un mélange de vinaigre (trois quarts) et de vin blanc (un quart), mélange assaisonné avec du poivre en grains, des rondelles d'oignon, des gousses d'ail et des feuilles de laurier, et cuit brièvement. Il est consommé tel quel durant l'hiver au souper. Le chevesne, qui ne présente pas de peau noire, est conditionné de la même façon. Le barbeau trouve plus facilement preneur. Même à la friture, les échines\* de ces poissons ne «fondent» pas toutes.

Durant les années 1960, derrière la Mot-ta, seule frayère disponible, les nases se touchent et l'eau donne l'impression de bouillir. Ils sont hélés\* à la verticale depuis le pont ou au moyen de cannes depuis les berges, c'est-à-dire harponnés avec des hameçons triples. A noter que les pêcheurs se transforment en récupérateurs de bois quand vient une crue, troquant leurs hameçons contre des grappins et fréquentant surtout le pont de Berne qui est couvert. Les bancs de nases abritent de belles truites profitant des proies dérangées. Ce sont elles que recherchent les pêcheurs. Jusque vers 1975, les nases qui leur «tapent dans les



Hameçons triples prohibés, dont le plus gros mesure 95 mm sur 60 et pèse 40 g, et autre matériel trouvés en 1978 dans la fosse de la turbine du barrage de la Maigrauge. (Propriété du club de pêche Les Amis, café-restaurant des Boulangers.)

bottes» sont éliminés à la main: «Tout le monde le fait!». De même, vers 1965 en aval de Gümmenen, les poissons finissent leur vie sur les champs voisins où les lancent les pêcheurs. Les migrations cessent complètement vers 1970.

Toujours durant les années 1960, mais dans la basse Gérine, les nases et les ombres frayent ensemble à fin avril et début mai. Les premiers, accusés de manger les œufs des seconds, sont éliminés au filet. Dans la Petite Sarine, des battues ont lieu en aval de Rossens lorsque les nases sortent des gôs\*. On leur barre la route vers l'amont au moyen d'un treillis métallique couché, garni de pierres sur sa base puis redressé et fixé à des piquets. Ensuite, on pêche au trouble. Une dizaine de personnes sont nécessaires. Dans la Glâne près de son embouchure (à l'aplomb du pont moderne), on couche le soir des grillages de part et d'autre de la place de fraye (écartés d'environ 100 m) en ayant soin d'en lester le pied au moyen de galets. Après minuit, lorsque les nases sont arrivés,

les treillis sont redressés et «cottés» au moyen de crosses. Au matin suivant, dépourvus de bottes, six à huit hommes dont deux rabatteurs avec leurs buchiâs\* pêchent au moyen de troubles, deux de

leurs doigts glissés dans les mailles de leur engin pour mieux sentir l'impact du poisson et fermer la poche. Dès 1955, le pisciculteur de Belfaux dispose d'un appareil de pêche électrique.



Equipe prête à l'action dans la basse Glâne vers 1950-1955 (coll. Paul Bossy, Chenaleyres, Autafond)



Les rabatteurs se servent de buchiâs et les pêcheurs de troubles (coll. Paul Bossy, Chenaleyres, Autafond)

Bernard VAUTHIER, Bôle (références tenues à disposition)



## LA SARINE ET SA PÊCHE (quatrième partie)



Trouble ayant servi aux battues de nases. Le manche et l'arceau, en coudrier, ne sont pas assujettis l'un à l'autre.  
(Coll. Paul Bossy, Chenaleyres.)



« Pêche aux nases dans la Glâne »  
(coll. Gérald Bossy, Villeneuve FR)

Afin de détruire le nase, la Société de pêche de Fribourg introduit, en 1965 et 1967, 16'000 puis 14'000 alevins, ainsi que 500 estivaux de huchon, un salmo-



Huchon de 91,5 cm et 7 kg 200 pêché en septembre 1973 peu en aval du pont de Berne (coll. Gérard Jungo, Crémines)

nidé prédateur du Danube qui, heureusement, disparaîtra sans conséquence. Un spécimen de 99 cm et 10 kg est encore pêché en août 1973.

Dans la Petite-Sarine, en 1986, les bonnes frayères comptent encore 500 nases. Mais la colonie dépérit, paradoxalement victime du débit réservé provenant du barrage, destiné à revitaliser la rivière mais constitué d'eau froide et passablement limoneuse provenant du fond du lac. Un nase est encore pêché en 2010 dans le lac de Pérolles... En Gruyère, vers 1970, les nases se pressent en masse compacte dans la Trême où les prennent les pisciculteurs de Belfaux, s'étonnant de la présence à leurs côtés de biologistes bâlois prélevant des œufs pour repeupler leurs eaux. En 2004, entre deux cents et quatre cents nases frayent encore au même endroit, ce qui en fait la population la plus nom-



En avant à gauche de la photo, nases à l'embouchure de la Trême dans la Sarine le 15 juin 2006 (photo Michel Roggo)

breuse de Suisse... Dans la Jogne, des remontées ont lieu jusqu'au pont de l'usine électrique de Broc cela encore après 1990.

Malgré le peu de valeur gastronomique du nase, son importance économique est attestée plusieurs fois historique-

ment. Entre 1537 et 1547, les religieux d'Hauterive achètent chaque année en carême ou peu avant Pâques une douzaine de *nasons*, *nasoz* ou *nassoz*, une curieuse habitude puisque leurs pêcheurs peuvent se servir librement dans la Sarine et la Glâne. Le 30 mars



L'abbaye d'Hauterive et la « haute rive » (falaise) qui lui a donné son nom.





E.A.

TEDDY AEBY 1973



Le nase vu par l'artiste bolze\* fribourgeois Teddy Aeby (1928-1992):

- Ci-dessus, eau-forte ayant servi de couverture à un album de voyage (coll. Frédéric Aeby, Posieux)
- Ci-contre à gauche, lithographie intitulée «La Montée des Nazes» et datée de 1973 (coll. Michel Streuli, Fribourg)

1662, les Conseillers de Fribourg, au bénéfice d'une distribution annuelle de nases, s'octroient en remplacement une allocation personnelle de cinq baches\*. L'année suivante, la Glâne est amodiée à un seul pêcheur car ceux de la ville y prennent trop de nases. (Voir plus loin, chapitre Glâne.)

### La montée des nases

(traduction du texte de l'encart par Fränzi KERN-EGGER)

Dans le temps, quand il n'y avait encore pas de barrage le long de la Sarine, on vivait toutes les années la montée des nases. Les nases... qui connaît les nases ? – Mais, tout le monde ! Ce sont des poissons qui ont plus d'arêtes que de chair. Il n'y a que deux façons de les manger. Ou bien on les cuit assez longtemps, puis on les prend par la queue, on les secoue bien : tout ce qui tombe,

### La Mongtii dii Naas (début du texte bolze\*)

Früüier, wan es üf de Saana no kinner Baraasch ghääbe het, het mù ali Jaar la Mongtii dii Naas arläbt.

Lii Naas, das sy Fische, di hii mee Areet weder Fliisch. As git nùme zwüü Fassung, i si z ässe. Entweder : Ma chochet si lang gnue, packt si nai büm Schwanz ü schüttlet si tou. Ales, was aikyyt, isch mangschaabl, was i de Hann blybt, sse lii Grät ! Oder : Ma laat si dür ds Passwytt ü schrybt üf d Menücharta : Delyss de Pürii de Puassong.

Puaa ! Bon Appety ! Mier schüttlet es, wen i nùme dran deiche ! Aber wy mengi Mama het aube ds Böschta druus gmacht ; vürlich iirùm Galopäingj z lieb, wen er hiim choo isch, sys Ressaypiang vou va schlüpfriige Naase, tu fieer va sym Explua ! Mengisch sy di Fisch oo a gäbe-gi Abwächslung gsy im Menü dü Schuur. Ds Fliisch mit syne hooie Pryyse isch lengschtens nid aune Famyliene aggsesybl gsy.

Jeda Früeling auso sy di Chautblüetler ang grangd Ggangtytii d Saana z düruuf gschwüme, a la Reschersch va Lyychplätz. Ü de isch auts ga fischne, jüng ü aut, awegg u sang Pery. De Schangdaarm het meischtens nüüt gsee : a ssertäingj Momang isch er iifach blüna gsy. Ma het nie jüscht gwüst, ob es wäge de Bobyneu isch, wa me mù ang duss zaut het, oder ob er iifach nùme sangblang gmacht het, so üs emena Elang äinggon-trollii dü Ggöör ! (...)

c'est peut-être mangeable et ce qui reste dans la main, ce sont les arêtes, ou vice versa. Ou mieux encore, on les passe au passe-vite et on écrit sur la carte du menu: «Délice de purée de poisson»!

Pouah, bon appétit ! Moi ça me remue rien que d'y penser ! Mais combien maman faisait de son mieux, peut-être pour l'amour de son galopin, quand il rentrait, son récipient plein de ces nases tout gluants, tout fier de son exploit.



Quelquefois, ces poissons étaient une variante bien pratique dans le menu du jour. La viande avec ses prix excessifs n'était de loin pas accessible à toutes les familles.

Donc, chaque printemps, ces bêtes à sang froid remontaient en grande quantité la Sarine, à la recherche de frayères. Alors, tout le monde allait à la pêche, avec ou sans permis, jeunes et vieux. En général, le gendarme ne voyait rien. A certains moments, il était tout simplement aveugle. On ne savait pas au juste si c'était à cause des bobinos qu'on lui payait en douce ou bien s'il ne faisait que semblant, comme ça, à cause d'un élan incontrôlé du cœur. Il tournait tout simplement le dos à la Sarine.

Mais la Sarine n'apportait pas seulement des poissons. A la fonte des neiges, elle devenait terriblement grosse; par tonnes, elle transportait des cailloux et du gravier, inondait tout à gauche comme à droite et charriait des arbres entiers. Alors les gamins de la Basse allait «hêcler» (crocher). C'est-à-dire qu'ils prenaient une longue corde – de préférence la corde à lessive de maman, c'était la meilleure, tant pis si elle les grondait! Là autour ils attachaient un crochet à viande et puis, à qui mieux mieux, ils lançaient cette corde à travers la Sarine et tiraient les troncs flottants sur la berge. Bien des jeunes faisaient involontairement un plongeon dans cette eau glacée. De temps en temps, l'un ou l'autre le payait même de sa vie. Mais, qu'est-ce qu'on veut, ça a toujours été comme ça: qui ne risque rien, n'a rien!

Et aujourd'hui, malgré l'évolution, il n'y a pas grand-chose de changé. On n'est plus obligé de manger des nases et d'aller crocher du bois mais, parfois, on ne peut plus se baigner dans la Sarine à cause de cette sale pollution. Qu'il s'agisse du temps passé ou d'aujourd'hui, c'est toujours une question de survie.

Dans les années soixante, la montée des nases a pris une toute autre signification. Les jeunes de la Basse, grâce à la haute conjoncture et parce qu'ils voulaient un appartement un peu comme il faut, ont déménagé petit à petit dans la ville d'en haut. Cela ne plaisait pas beaucoup à bien des Fribourgeois de la Haute. Et les mauvaises langues disaient à l'époque que l'on assistait à une nouvelle «montée des nases»! – Ma fois, depuis, il y a beaucoup d'eau qui a coulé en bas la Sarine. Le mouvement s'est inversé. C'est pourquoi, le prochain chapitre devrait se nommer «la descente des gros poissons»! [La basse ville est devenue le quartier résidentiel des gens aisés.]

### Les étangs de Fribourg

La Ville possédait, dans et hors les murs, plusieurs étangs destinés principalement à servir de réservoirs d'eau en cas d'incendie. En 1427, nul ne doit pêcher au *picetit estan* où l'on baigne les chevaux, devant le grand étang. En 1411, les étangs ne doivent être ni salis, ni privés d'eau, ni pêchés. En 1444, ils sont accensés pour leur pêche au plus offrant le dimanche des Bordes, soit six semaines avant Pâques. En 1778, ils abritent de la tanche, dont deux douzaines sont déversées le 13 juin dans l'étang du collège, et de l'écrevisse dont quarante et un quarterons (1025 pièces) gèlent durant l'hiver dans le grand étang. En mars, ils sont affermés à un bourgeois, avec le privilège exclusif de pouvoir y pêcher au filet avec un bateau qui doit être enchaîné et cadennassé lorsqu'il n'est pas utilisé. Le fermier et ses deux associés font voiturier un bateau depuis Estavayer d'où ils font également venir des pêcheurs et des filets quand les deux professionnels de Fribourg ne suffisent pas (21 mars, 28 avril et 19 décembre 1778, 23 décembre 1779). Ils recourent également à des pêcheurs moratois (23 décembre 1779). En

avril 1779, ils achètent six *nansses* et font fabriquer un bateau sur place. Le grand et le petit étang, situés dans l'actuel quartier de Miséricorde, disparaissent lors de la construction du chemin de fer inauguré en 1862 et sont remplacés par l'étang du Jura ou de la Chassotte qui servira aussi de patinoire et de carrière de glace. Un troisième étang se trouvait dans l'actuelle cour intérieure du collège Saint-Michel.



L'étang du Jura en octobre 2011

### La juridiction et la gestion de la pêche

Jusqu'en 1803, le canton de Fribourg est gouverné par les Messieurs du Conseil de Ville qui possèdent la pêche, en afferment l'usage à des particuliers et tolèrent, de la part de leurs ressortissants, des pratiques plus ou moins permissives suivant leur statut de bourgeois ou de sujets. Ainsi, en 1651, la pêche à l'écrevisse est-elle réservée aux seuls membres du gouvernement et aux bourgeois, à condition qu'ils agissent avec modération et n'en fassent pas un

métier. Les sujets en sont exclus. Mais, en 1763 comme depuis toujours, «la Sarine est libre toute l'année» contrairement aux ruisseaux. Dans le district de la Gruyère, les bourgeois privilégiés, dont l'abbé d'Hauterive, possèdent de tout temps le droit de pêcher, même si le bailli en amodie les cours d'eau. Ainsi, le dépensier de l'abbaye y envoie-t-il ses «pêcheurs ordinaires» durant l'avent et en février pour le carême.

Après la Révolution, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'affermage des cours d'eau est contesté et fait l'objet de vifs débats. En 1808, il est maintenu au profit de l'Etat. En 1833, il est remplacé par un régime de patentes. En 1840, il est remis en vigueur car il est «plus efficace pour repeupler les ruisseaux, torrents et rivières et plus rémunérateur pour l'Etat». En 1865, il est maintenu pour la pêche au filet dans les lacs et la Sarine mais remplacé par des permis de pêche à la ligne dans les petits cours d'eau. Vers 1910, les porteurs de permis peuvent pêcher entre la Maigrage et Thusy, ainsi que, quelques années plus tard, dans toute la Sarine, la pêche au filet ayant été interdite et les entreprises électriques contraintes de financer l'alevinage artificiel. Une bonne septantaine de ruisseaux sont mis à disposition de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche, puis des associations qui la composent, pour recevoir des alevins. En 2010, une restructuration réduit ce nombre à cinquante-six. Par ailleurs, trois droits de pêche privés ont traversé les siècles. Ils concernent le lac de Seedorf, la Neirivue et un secteur du canal de la Broye à Sugiez.

### Les sociétés de pêche

En 1906 est fondée la Société de pêche Bulle-Haute-Gruyère. Elle compte alors des professionnels, notamment à Enney. L'année suivante naît la Société fribourgeoise de Pêche. En 1925, apparaît la Société de pêche de Charmey, dite alors

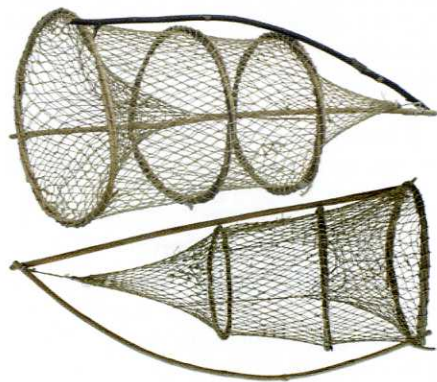


Société de pêche de la vallée de la Jogne, qui, vers 1930, demande l'interdiction de la truite dans la Jogne. L'Etat lui donne satisfaction en 1932, année durant laquelle est constituée la Société de pêche de la Basse-Gruyère. En 1939, en même temps que le club de pêche « Les Amis » (basse ville de Fribourg), est fondée la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche qui compte actuellement vingt-cinq membres. En 1952, des pêcheurs insatisfaits de l'audience qu'ils ont auprès de l'Etat fondent la Société de pêche de Broc et des environs.

### Les procédés de pêche

Historiquement, les interdictions nous renseignent sur les méthodes de pêche pratiquées. En août 1393, afin de préserver la tranquillité des riverains, la pêche de nuit dans la *Sarone* est interdite en ville de Fribourg, dès le *gor de la torchi* jusqu'au couvent des dames de la *Maygroge* et dans ses environs. Le mot « torchi » pourrait désigner la toche utilisée pour pêcher dans le *gor\** ayant pris son nom.

En 1630, le Conseil de la Ville de Fribourg interdit de tendre des *berfouds*, de prendre de nuit des *escrivisses* avec des flambeaux ou de la paille allumée, de dérriver les ruisseaux « par quel moyen la



Berfouds de 64 et 68 cm sans les crosses (coll. Raphaël Bossy, Belfaux)

semence des poissons peut totalement périr», de mettre des appâts et, aux sujets, de pêcher avec des *fillet* mais seulement avec des *hameaux* ou *moe-liards* (hameçons), sauf à ceux qui sont *poissonniers* pêchant avec des *navets*. En 1638, «les ruisseaux poissonneux demeurant complètement dévastés», la pêche, ainsi que la prise des écrevisses y sont interdits, que ce soit avec des berfous (*Wartelen*), des nasses, des filets, en détournant l'eau ou de quelque autre manière que ce soit.

La pêche étant pratiquée en dérivant les cours d'eau, l'interdiction de ce procédé en 1634 vise à protéger les terres, exposées à l'érosion en cas de crue. C'est pourquoi, le 2 octobre, en pleine remontée des truites, le Conseil défend de dérriver la Gérine.

En 1833 dans tout le canton, la pose momentanée de barres simples en filets au printemps, pour faciliter la capture des poissons de passe tels que les ombres et les nases, est autorisée de jour uniquement; ces barres doivent être ôtées pendant la nuit. De plus, tout filet dont la maille n'aurait pas un pouce de Berne en circonférence est prohibé, ainsi que toute nasse ou verveux en bois, osier ou joncs. Il est défendu de se servir de traîneaux, vulgairement nommés *ruinaruz*, et de barrer les ruisseaux de façon que le poisson ne puisse pas monter. Toute pêche de nuit, avec ou sans lumière, est défendue, ainsi que de jeter à l'eau de la chaux, de la coque du Levant ou tout autre ingrédient destiné à enivrer ou empoisonner le poisson. Il est de plus défendu de pêcher les dimanches ou fêtes de commandement.

Dans les années 1930, on nomme *râcle\** un filet utilisé en battue.

A l'occasion de la mise en eau en 1896 d'un nouveau lit de la Glâne, dont on craint que les bords ne soient endommagés par les locataires de la rivière, on apprend que la pêche se pratique avec



Deux hommes avec un râcle sous le pont de la Glâne (coll. Bossy pisciculture, Neyrivue)



Séraphin Bossy portant le râcle (à droite) avec Alphonse (à gauche), encadrant les locataires d'une rivière en août 1932. Alphonse et Séraphin étaient nés en 1886 et 1901. (Coll. Bossy pisciculture à Neirivue)

la *trouble*, la ligne et le filet, ainsi qu'avec le *berfou* assorti d'une pierre et d'une baguette, ce qui permet de supposer qu'il est destiné, une fois lesté, à prendre de l'écrevisse. La même année et déjà auparavant, comme on l'a vu à propos du saumon, on pêche à l'épervier en ville de Fribourg. Cet engin reste utilisé jusque vers 1955 pour la prise des truites reproductrices. Quant à la *trubia\** ou *trouble*, dont le nom, en patois comme en français, désigne également l'opacité de l'eau, elle est utilisée jusqu'au début

des années 1950, notamment dans la Jogne à Charmey, après un orage par exemple. Son armature est en bois. Le pêcheur manœuvre l'engin dans les remous tandis qu'un aide débusque le poisson au moyen d'un *buchiâ\**. A Belfaux, Alphonse Bossy s'en sert pour la truite alors qu'il prend l'écrevisse au moyen d'une quinzaine de petits berfous amorcée de «merde de diable» ou d'huile d'aspic. Louant plusieurs ruisseaux, il se déplace à pied, conservant en vie le produit de sa pêche dans une mitre\* garnie de feuillages pour stabiliser l'eau qu'il faut renouveler régulièrement. Avant la Guerre 1914-1918, il va vendre trois ou quatre kilos de truites à la fois à Lausanne ou à Berne, renouvelant l'eau de sa boille à Romont ou à Flammat, non sans la complication du chef de train qui prolonge l'arrêt.

Moins paisiblement, dans les décennies qui suivent, on braconne à l'ex-



Alphonse Bossy en 1938, manche de trouble dans la main droite et *buchiâ* dans l'autre. Il porte sa mitre dans le dos, ainsi qu'un berfou destiné avant tout à l'écrevisse. (Coll. Raphaël Bossy, Belfaux)





Avec un estivant ou le locataire du cours d'eau (coll. Bossy pisciculture, Neirivue)



Petite mitre (hauteur 56,5 cm) dont on remarque le trou servant de poignée (en bas) et celui servant de suspente (en haut). (Coll. Raphaël Bossy, Belfaux.)



Dans la Glâne (coll. Bossy pisciculture, Neirivue)

plosif dans les gouas\* (chédite, galzite, carbure), notamment ceux de la Glêbe, affluent très poissonneux de la Glâne jusque dans les années 1940.

Actuellement, la ligne tenue en mains est le seul engin autorisé mais l'hameçon n'en est pas moins d'un usage ancien.



Dans les années 1930 au Pont de Fer soit Pont de la Mottaz, Séraphin Jungo, dit Barbeau, pêche du « blanc » pour sa famille (nase, barbeau, chevène); la truite est vendue aux bistrotiers (coll. Gérard Jungo, Crémines).



Son fils Léonard, vers 1965 en amont du pont de Berne, avec un barbeau, justement !

## Le lac de Seedorf et la Sonnaz

La graphie moderne de « Seedorf » n'a rien à voir avec l'origine du nom de ce lac, probablement un mot gaulois signifiant « gué ». Quant à son émissaire, la modeste Sonnaz, elle partage l'étymologie de la Somme et de la Saône. En 1498, lac et ruisseau sont amodiés pour leur pêche à un certain Nicolas de Praroman. En 1586, ils sont vendus au propriétaire du château et domaine de Seedorf, sous réserve d'un droit de pêche en faveur du bailli de Montagny et du paiement d'un cens annuel d'un florin à la Saint-Martin d'hiver au châtelain de Montagny. En 1834, le propriétaire du château de Seedorf conserve le droit de pêche dans le lac et le cours d'eau. Le statut privé du lac perdure.



Alphonse Bossy vers 1915 sur le lac de Seedorf, avec le château en enfilade (coll. Bossy pisciculture, Neirivue)

Bernard VAUTHIER, Bôle (références tenues à disposition)



(carotte, panais, pomme de terre). Elle n'a pas d'égal non plus pour enterrer les mauvaises herbes et leurs graines. Et puis, comment faire sans elle pour bannir du potager les racines des arbres et des haies? Le cerisier, notamment, émet des rejets à plus de vingt mètres! Quant à la microfaune, elle s'accommode du remue-ménage annuel si j'en juge par l'état sanitaire des légumes et par les rendements.

A l'instar de la madeleine de Proust, le jardinage fait aussi resurgir chez moi des souvenirs d'enfance. Une soixantaine

d'années plus tôt, cinq cents kilomètres au nord. Même douceur annonciatrice de renouveau, même terre limoneuse et luisante. Assis dans l'herbe, je regarde mon père occupé à «fourir», les sabots aux pieds et le manche du «louchet» bien en main. Il a derrière lui une longue journée de travail ainsi qu'un aller-retour à vélo, mais une famille ouvrière ne peut survivre sans son jardin. Autre temps, autre conception du travail, autre pratique de l'écologie...

Raoul COP,  
La Chaux-de-Fonds

## LA SARINE ET SA PÊCHE (cinquième partie)

### La SONNAZ (suite)

En 1880, le lac de Seedorf, tributaire de la Sonnaz, abrite de la perche, de la tanche et du *platton* (*Cyprinus bipunctatus*). En 1947, alors qu'un été chaud et sec menace le poisson d'asphyxie, les Bossy de Belfaux et Chenaleyres, outre de la tanche et de la brème (platon\*), y pêchent un char à cadre de carpes cherchant la fraîcheur à l'embouchure du petit ruisseau de la Maison Rouge, ainsi que 250 kg de brochets. Actuellement, le lac abrite également du sandre.

Comme tous les émissaires lacustres, la Sonnaz était particulièrement poissonneuse. La loutre ne s'y trompait pas. Rien qu'en 1886 et au début de l'année suivante, on en tue treize. En 1941, au début du printemps, Séraphin Bossy y piège trois femelles pesant chacune quatorze livres. Il envoie également une loutre vivante au jardin zoologique de Bâle. L'année suivante, du 12 au 14 octobre, il en prend deux de douze livres et une troisième de seize. Durant sa vie, ce pêcheur-chasseur en offre trente-trois aux chartreux de la Valsainte car c'est la seule viande qu'ils sont autorisés à manger, la loutre étant assimilée à un animal à sang froid.



Séraphin Bossy et l'une de ses victimes (coll. Gérald Bossy, Villeneuve FR)

Avant la construction du barrage de Schiffenen, se souvient-on à Chésopelloz, les gamins qui lançaient un caillou un peu fort dans le ruisseau étaient assurés de rapporter à la maison un poisson ayant « tourné le blanc ». On pêche au

moyen de berfous\* en ficelle ou métalliques. Pour l'écrevisse, il faut une amorce qu'on badigeonne avec de la «merde de diable», un produit nauséabond acheté en droguerie. Vers 1980, de l'herbicide provenant du rinçage de bossettes ayant servi à son épandage provoque une hécatombe de gammars et fait disparaître l'écrevisse. Mais les truites de la pisci-



Berfou métallique servant à prendre des truites dans les goulets: l'engin fermé mesure 60 cm (coll. Raphaël Bossy, Belfaux)

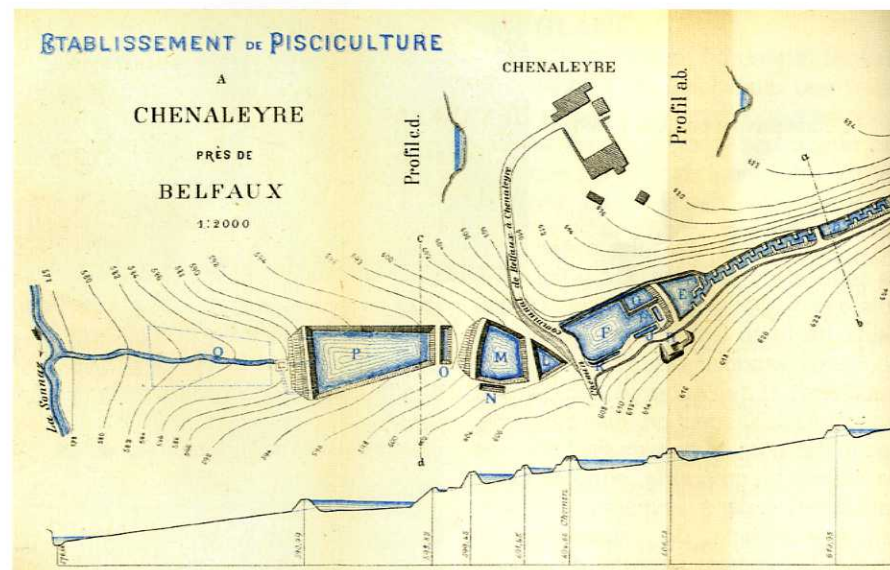


Betit berfou de fil ayant servi à prendre l'écrevisse: la toile est longue de 61 cm (coll. Raphaël Bossy, Belfaux)

culture, qui nagent dans la même eau, n'en souffrent pas. En 1991, gravement polluée, la Sonnaz est privée de vie dans sa partie supérieure et n'abrite plus que quelques petits peuplements de truites d'élevage dans sa partie aval...

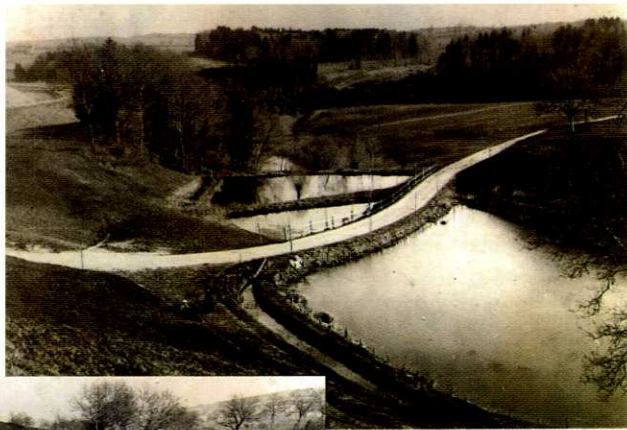
### Les piscicultures de Chenaleyres et de Belfaux

A l'initiative privée d'un promoteur d'Estavayer, s'ouvre en 1878 à Chenaleyres, près de Belfaux, sur un affluent de la Sonnaz, un établissement de pisciculture comptant cinq bassins et huit grands étangs de 1 à 3,50 m de profon-



Les parties centrale et aval de la pisciculture de Chenaleyres (Autafond) en 1883





Les bassins de Chenaleyres  
(coll. Gérald Bossy, Villeneuve  
FR)



L'établissement actuel, à Belfaux

deur, fermés par des chaussées de terre et de fascines. On y fait éclore annuellement entre 80 et 100'000 oeufs de truite lacustre provenant des pêcheries vaudoises de l'Arnon (lac de Neuchâtel) et de l'Aubonne (lac Léman), ainsi que 50'000 oeuf produits sur place. Les truites d'un an ou plus sont nourries de têtards de grenouille, dont les oeufs sont prélevés dans les marais et les fossés environnants, de crevettes d'eau douce (gammares) nourries de feuilles mortes (saule, peuplier, hêtre), de gou-

jons se reproduisant sur place, de fretin de carpe, de *verron* et de *chevenne* obtenu de la même façon, ainsi que d'escargots achetés à des enfants qui les ramassent dès le mois de mars et dont on brise la coquille avant de les jeter à l'eau.

En 1920, d'autres bassins sont aménagés à Chésopelloz. En 1935, l'établissement est déplacé plus en aval, à Belfaux, à l'emplacement qu'il occupe actuelle-

ment. Vers 1950, il est doté d'une chambre frigorifique permettant de congeler le poisson entre  $-5$  et  $-8^{\circ}\text{C}$ . Il s'agit surtout de poisson blanc destiné à l'affouragement des truites: nases pêchées sous le pont routier de la Glâne (une cabane abrite le matériel), dans la Trême à son embouchure ou achetés aux sociétés pratiquant des pêches d'élimination, chevesnes et barbeaux pêchés à Hauterive, ainsi que vengerons\* et même plusieurs tonnes de bondelles\* du lac de Neuchâtel achetées à bas prix... Il s'agit aussi de viande bovine provenant de «bêtes de perte», parfois des vaches débarassées des os, des nerfs et de leur excédent de graisse avant d'être hachées une fois cuites, contrairement au poisson qui est fourragé cru. Le cheval et le porc ne conviennent pas.

Finalement, les bassins de l'établissement primitif, inutilisés, sont comblés au moyen du contenu de quatre cents camions...



Barbeaux pêchés les 21 avril 2009, 22 juillet 2010 et 29 juin 2011 dans la Petite Sarine  
(coll. Mario Collautti, Corminboeuf).

## La GLÂNE

Cette petite rivière bordant le Gibloux commence par couler dans une vallée large et peu profonde pour s'enfoncer ensuite dans une gorge sauvage et pittoresque qui s'ouvre à environ 4 km de la Sarine. Sa partie supérieure est canalisée sur 12 km. Sa morphologie est préservée en aval, soit dès sa confluence avec la Neirigue dont les eaux sont de bonne qualité. Cette renaissance commence avec la zone alluviale d'Autigny. Typologiquement, c'est une rivière à truite sur ses six premiers kilomètres, puis à ombre. En 1986, on y effectue le quart des captures fribourgeoises de truite, contre le dixième vingt ans plus tard.

Le régime de la Glâne est celui d'une rivière du Plateau avec des crues printanières et un étiage estival et automnal. Son bassin versant ayant perdu le 90%





de ses zones humides durant le XX<sup>e</sup> siècle, les particules fines amenées par les drainages troublent l'eau au moindre orage et colmatent le fond, tandis qu'à l'étiage, le débit s'abaisse en-deçà du seuil nécessaire au maintien de la fraîcheur de l'eau. Moins volumineuse que la Sarine, la Glâne est davantage exposée aux méfaits de la pollution. Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle déjà, les égouts de Romont souillent les eaux de son affluent, le Glaney. A partir du milieu des années 1960 et durant plusieurs décennies, sa partie aval, large, assez profonde et potentiellement très poissonneuse, est polluée de manière chronique par les égouts de Villars-sur-Glâne, en particulier par ceux de la fabrique Crémo, et par le limon issu de la purge des bassins de décantation d'une gravière. En 1974 et 1975, deux graves pollutions sont occasionnées par le parc automobile de l'Armée à Romont et par une porcherie industrielle d'Orsonnens qui, à nouveau, déverse plusieurs mètres cubes de purin de porc dans la rivière à fin mars 2011...

D'aval en amont, la Glâne est barrée par plusieurs ouvrages, notamment deux digues d'environ deux mètres de hauteur à Sainte-Appoline et au Moulin-Neuf. Vers 1920 déjà, ces dernières, dépourvues de coussins d'eau, arrêtent l'ombre en quantité, le nase, le barbeau, le chevesne et le blageon, obligeant ces



Berge de la Glâne désaherbée chimiquement en avril 2011, peu en amont de son confluent avec la Neirigue

espèces à frayer sur de la molasse nue alors que des galets et des gôts\* les attendent en amont. Les échelles à poissons ne sont pas entretenues, de peur qu'elles ne profitent au nase. En 1968, on prévoit d'en installer de nouvelles, uniquement pour la truite et donc fermées de mi-mars à fin septembre. Le nase, très abondant, finit par ne plus remonter que dans la Gérine où il est pêché pour la pisciculture de Belfaux. Actuellement, il a disparu.

L'état de santé de la Glâne préoccupe les pêcheurs fribourgeois. On trouve en 1991 à Autigny de la truite fario, du chevesne, du vairon, de la loche franche, ainsi que de la petite lamproie venue de la Neirigue, de rares spirilins, blageons, ombres et chabots. En 2002, la zone supérieure est occupée par de la truite fario (84%), de la loche franche, du chabot et quelques vairons, l'amont de la confluence avec la Neirigue par du vairon, de la loche et de la truite, l'aval de cette confluence par du vairon, de la loche, de la truite, du chabot, du chevesne et de la petite lamproie (1%) et la sortie des gorges par du chabot, de la truite, de la loche et de la petite lamproie. En 2007, la température moyenne de la Glâne s'est élevée de quatre degrés et l'ombre (qui n'est plus aleviné depuis 2004) ainsi que le blageon ont disparu. Quant à l'écrevisse à pattes blanches, elle est observée en 2010 à Romont, ainsi que dans la Bagne, ruisseau pépinière affluent de la Glâne à Mattran.

Historiquement, la Glâne est liée au monastère d'Hauterive qui, fondé en 1138 par Guillaume de Glâne, dernier du nom, en reçoit la pêche sauf celle



Chevesne à Autigny le 11 avril 2011



La zone alluviale d'Autigny en avril 2011, avec le clocher du village



Les gouilles latérales sont précieuses pour le jeune poisson et les têtards



On a crevé le barrage d'Autigny... et empierré la Glâne en amont!

de la partie la plus poissonneuse du cours d'eau, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Matran (la Bagne), qui ne sera acquise qu'en 1289. C'est dans cette partie-là que surviennent des contestations. En 1413, les habitants de Villars-sur-Glâne ayant mis des *engerets* (?) pour pêcher, se les font rompre par « ceux d'Hauterive ». Ne pouvant exhiber de titres, ils sont déboutés. En 1425, un bourgeois de Fribourg ayant fait « un édifice de pierre et mis des *engerets* pour prendre le poisson » est cité par l'abbé et mis à l'amende. En 1514, le meunier de la Glâne doit laisser Messieurs d'Hauterive et Messieurs de Fribourg pêcher librement dans la moitié droite du cours d'eau. Ces derniers peuvent confisquer les instruments de tout pêcheur contrevenant. Le 16 avril 1619, époque de la montée des nases, les pêcheurs, tant bourgeois que sujets en général, se plaignent que le monastère leur défend de pêcher. Ils sont rétablis « dans la pratique de leurs anciennes coutumes ». Dès le 14 avril suivant, ils doivent donner au couvent, sur la moitié des *nases*, un poisson sur six. Ils doivent lui donner également la dîme des *ombres* et des *barbeaux*, soit un poisson sur onze. A chaque fois, les sujets demeurent soumis « aux anciens usages » (interdiction de pêcher, sauf à la ligne).

Bernard VAUTHIER, Bôle (références tenues à disposition)



**Samedi 23 mars, dès 18h30 à Bevaix (hangar forestier):**

## **NUIT DE LA CHOUETTE**

Depuis plusieurs années déjà, notre ami clubiste Michel Weissbrodt anime un groupement de passionnés, plaisamment nommé Picclub, qui s'occupe à poser des nichoirs et à surveiller leurs hôtes.

Le 21 mars prochain, le public aura l'occasion d'apprécier le travail effectué, dès 18h30 à Bevaix, au hangar forestier, route de la Fruitière (derrière le chalet de contrôle des champignons). Une

animation sera proposée avec l'écoute du chant des oiseaux (en direct et enregistré), la présentation de nichoirs et une exposition photographique.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Michel Weissbrodt, Monchevaux 8, 2022 Bevaix, 032 846 22 71;

François Fragnière, Vy-d'Etra 2, 2027 Fresens, 032 835 43 39.



Chouette hulotte femelle le 18 avril 2012 dans la côte de Gorgier (photo Michel Weissbrodt)

## **IMPRESSUM**

*Le Rameau de Sapin* est l'organe du Club Jurassien. Il paraît quatre fois par an.

**Rédaction:** Bernard Vauthier,  
3 rue des Sources, 2014 Bôle, 032 842 44 10,  
b.vauthier@bluewin.ch

**Edition:** Comité central du Club Jurassien,  
Denis Robert, 17 rue des Esserts,  
2054 Chézard, 032 853 19 58,  
denis.robert-charru@net2000.ch.

**Numéro ISSN:** 1660-4687.

Délai rédactionnel pour le n°2/2013: 15 janvier 2012

**Abonnement:** Marina Haas, 8 rue Miéville,  
CP 19, 2105 Travers, 032 863 43 33 (privé) ou  
032 861 43 43 (prof.), marina@4343.ch

**Prix:** Fr. 12.- (compris dans la cotisation des  
membres de l'association).  
CCP 20-5168-8, Club Jurassien, Neuchâtel.

**Tirage:** 1600 exemplaires.

**Site Internet:** www.clubjurassien.ch.

## **LA SARINE ET SA PÊCHE (sixième et dernière partie)**

Le 6 mai 1620, le dîmeur de Fribourg se plaint que quelques bourgeois, qui tendent des filets dans la Glâne, ne veulent pas lui remettre la part de poisson qu'ils lui doivent. Ordre est donné aux récalcitrants de livrer ces poissons et ne pas entretenir d'ouvrages dans la rivière. Le 12 avril 1638, Hauterive, a autorisé ceux de Froideville, près de Sainte-Appoline, à pêcher les ombres

(*Äsch*) et les nases (*Nasen*) en train de frayer, cela notamment au moyen de berfous (*Wartlöffen*) et de grandes nasses (*Rüschen*) qui couvrent la rivière. A cette fin, il a fait aménager un seuil qui arrête le poisson remontant de la Sarine mais empêche également la navigation des petits bateaux (*Weidlinen*) utilisés par ceux de Fribourg. Ordre est donné de confisquer les engins et, à l'abbé,



Le pont sur la Glâne et la chapelle de Sainte-Appoline

de faire ouvrir le barrage. Le même jour, un certain Girod, riverain de la Glâne se réclamant d'Hauterive, ayant couvert la rivière de nasses (*Rüschen*) détruisant le frai, est effectivement mis à l'amende

Le 3 avril 1647, les pêcheurs de Fribourg, auxquels on reproche de prendre beaucoup d'ombres (*Esch*), se plaignent que le meunier et les riverains tendent des nasses (*Körb*, *Rüschen*) dans la Glâne. Ordre est donné aux seconds de livrer la

part d'ombres (*Esch*) et de nases (*Nasen*) qu'il doivent et de retirer leurs enclos (*Kästen*) et leurs nasses (*Körb*).

En juin 1714, lors d'un nouveau différend, il est répété que les pêcheurs de Fribourg doivent livrer le sixième des *nazons* et le onzième des *ombres* et *barbeaux* qu'ils capturent au monastère qui, par ailleurs, peut continuer à faire pêcher par qui bon lui semble dans la Sarine et la Glâne.





Ombres le 22 mai 2010  
et le 20 avril 2011  
(photos Mariano Colautti,  
Corminboeuf)



En avril 1722, les dits pêcheurs demandent que la Glâne soit interdite aux paysans et en particulier à Bentz Cosandey et son frère, de Plasselb, qui est exempté de l'«argent des nases» mais s'acquitte d'une somme forfaitaire. Six ans plus tard, réconciliés, Cosandey et les pêcheurs se sont associés. En mars 1728, les autorités leur font grâce de l'argent des nases à condition qu'ils ne pêchent que pour satisfaire leurs besoins

domestiques et n'utilisent ni nasse (*Weidle*) ni épervier (*Spreitgarn*) mais la gaule (*Stangen*) et la truble (*Bären*).

En 1809, l'Acte de Médiation supprime la juridiction du monastère et donc ses droits de pêche.

Actuellement, un seul droit privé persiste sur la Glâne à Prez et Siviriez, de la source du cours d'eau au Rio d'Enfer. Concéder en 1585 au secrétaire d'Etat Wilhelm Techtermann, il est revendu par

deux fois à des particuliers avec la ratification du gouvernement (dont la dernière en 1738). En 1834, l'Etat use de son droit de rachat au prix de la vente précédente et amodie cette pêche qui n'en conserve pas moins son statut privé, encore attesté en 1922.

Petite lamproie le 28 avril 2002  
dans la Glâne à Autigny  
(photo Pascal Vonlanthen, Tentlingen)



## LA NEIRIGUE

Affluent de la Glâne, cette petite rivière a échappé à la tyrannie de la ligne droite. Un habitat humain dispersé et un bassin versant largement herbager ménagent la qualité de ses eaux. Mais ses pics de crues n'en sont pas moins redoutables. Sa partie inférieure, située en zone agricole, a été miraculeusement épargnée. Une forêt alluviale permet au

cours d'eau de sinuer à son aise dans une alternance de gois\*, bancs de graviers et embâcles de bois mort. C'est là qu'en avril 2011, trois ou quatre couples de petites lamproies s'activent sur leurs places de fraye nettoyées. Mais l'ombre a disparu, ainsi que l'écrevisse peu avant 1990. Vingt ans plus tôt à la scierie et forge d'Orsonnens, l'écrevisse était consommée deux ou trois fois cha-



Petite lamproie  
d'environ 15 cm,  
le 19 avril 2011  
un peu en aval  
de Chavannes-  
sous-Orsonnens.

Merisier à grappes, ou putier, et anémone fausse renoncule fleurissent le mariage de la petite lamproie.





que printemps, à raison d'une dizaine de pièces par personne, qu'on allait simplement ramasser à la main dans la rivière avant le repas. Les pinces et la queue, coupées au moyen d'une bonne paire de ciseaux, étaient posées à sec sur la plaque du potager à bois ou, avec un peu de beurre, dans la poêle, jusqu'à devenir rouges. Si la mère de famille avait du temps, elle décortiquait les parties charnues pour en aromatiser un bouillon. Les déchets étaient rejetés à la rivière.

### Orsonnens et les Chassot

Sur la rive droite de la Neirigue se trouve le village d'Orsonnens dont la famille Chassot est originaire, bien qu'elle soit déjà mentionnée vers 1360 à Lully et Montbrelloz. Elle doit son nom au modeste chabot, appelé chassot\* non seulement à Fribourg mais également dans une bonne partie de la Suisse romande. Ses armoiries, octroyées en 1648 à Jacques Chassot, anobli par l'empereur Ferdinand III, sont « de sable à la fasce d'ar-

gent chargée de trois chabots au naturel posés en barre, ondés, la tête en bas; elles sont surmontées d'un cimier montrant deux chabots au naturel, ondés, affrontés, la tête en bas ». Le premier des Chassot était-il écumeur de ruisseaux ou arborait-il une large face à lippe boudeuse comme le petit poisson ?

### Le chassot dans l'assiette

Dédaigné actuellement, le *chassot* n'est pas un mauvais poisson. Les bénédictins et les chartreux d'autrefois en faisaient pitance. Les achats avaient lieu pendant le carême. A Hauterive, on note un pot (env. 1,6 l) en 1467, un pot et demi en 1546 (provenant de Grandvillars) et un demi-pot en 1547. A Humilimont (Marsens), on note un pot le deuxième dimanche avant Pâques 1559. A La Part-Dieu (Bulle), on note *des chassotz* le 9 mars 1562, les 5 et 17 mars 1561, le 30 mars 1565 (provenant de Château-d'Oex), en janvier 1563, le 10 mars 1563 (provenant de Gruyères) et les 27 et 30



Les armoiries figurant sur le diplôme de 1648 et leur transposition contemporaine



mars 1563. Il faut ajouter dix jours à ces dates pour les faire correspondre à notre calendrier. A La Valsainte (Cerniat), on note un pot en 1555, vingt-quatre en 1559 et dix en 1561, toujours en carême, notamment à la veille du jeudi de Pâques. En 1560 et 1567, le *chassot* est associé à des *voirres* (« vers » soit petites lamproies, probablement). Au début des années 1570, il est remplacé par des *limasses*, plus explicitement nommées *escargots* quarante ans plus tard.

L'écrevisse n'apparaît pas lors de ces achats car elle s'enfouit pour hiberner. Mais elle est mentionnée durant la belle saison.

### En tête de bassin

Les ruisseaux forestiers situés en tête de bassin sont de petits sanctuaires. Certains, comme ici un minuscule affluent de l'Arbogne dont le débit n'excède pas celui d'un tuyau de fontaine, suffisent à préserver le chabot et l'écrevisse à pattes blanches, sans parler de la truite.



Le 25 avril 2011, dans un goi à la sortie d'un tuyau traversant un chemin...

### La consommation du poisson et des autres animaux aquatiques

Le paysan fribourgeois de naguère n'est pas un gros mangeur de poisson, même les jours maigres et y compris le Vendredi Saint. Dans les années 1950, il en consomme un vendredi sur trois à



... une écrevisse à pattes blanches de treize bons centimètres (dont quatre pour les pinces)...



... et un chabot de 9 cm.



Treyvaux, en alternance avec de la tarte et de la fondue. La marchandise provient des lacs de Neuchâtel et Morat. A Pont-la-Ville, la morue ou le hareng sec salés alternent avec de la tarte. Au Mouret, on pêche des carpes dans d'anciennes glaisières, au sein des tourbières. Les appâts consistent en morceaux de pomme de terre crue ou cuite. Le poisson est ensuite mis à dégorger durant sept à dix jours dans de l'eau courante pour lui ôter son goût de vase. A Les-soc, on va se servir dans un vivier garni de poissons sauvages. A Arconciel, tant nases, chevesnes, barbeaux que truites sont invariablement trempés dans du lait, salés, poivrés, passés à la farine, rôtis dans du saindoux et mangés « à sec » avec des pommes de terre. Vers 1970 encore à Treyvaux, la truite, chipée avec la tolérance du voisinage dans le Rio du Pontet, est cuite « au bleu » (non rôtie), notamment pour un enfant malade ou convalescent.

Le ramassage des grenouilles est libre jusque dans l'immédiat Après-Guerre. Les gouilles des bords de rivières n'en manquent pas. A Villariaz, les habitants, surnommés Renayôre soit « ramasseurs de grenouilles », cessent leur pratique avec l'assainissement des parages de la Neirigue durant l'Entre-deux-Guerres. Les marais d'Hauteville fournissent également des escargots.

Avant la construction du chemin de fer, les vendeurs de Morat se rendent à pied à Fribourg renouvelant, au sud-est de Granges-Paccot, l'eau de leurs poissons vifs dans l'ultime ruisseau traversé avant la ville, nommé, pour cette raison, Lava-Péchon ou Lavapesson soit Lave-Poisson (voir ci-contre).

De 1463 à 1547 à Hauterive, les douze comptes annuels conservés mentionnent le barbeau, la bondelle, la carpe, le chabot (voir plus haut), le chevesne, la moteile (lotte), le nase, la palée, la perche, la perchette ou *jaulerie*, le *platon*,

la truite, le *vengeron*, ainsi que l'*ambloze* (omble chevalier) et la *bessaille* (corégone lémanique) en 1546, le brochet chaque année, la *ferra* en abondance, le hareng souvent en association avec le *buquin* (hareng), l'ombre en association avec l'*hüserljy* (fretin d'ombre) en 1547, le stockfisch en association avec le *plattisli* (carrelet) en 1546, deux *syype* (aloses) en 1540 et, entre quinze et trente



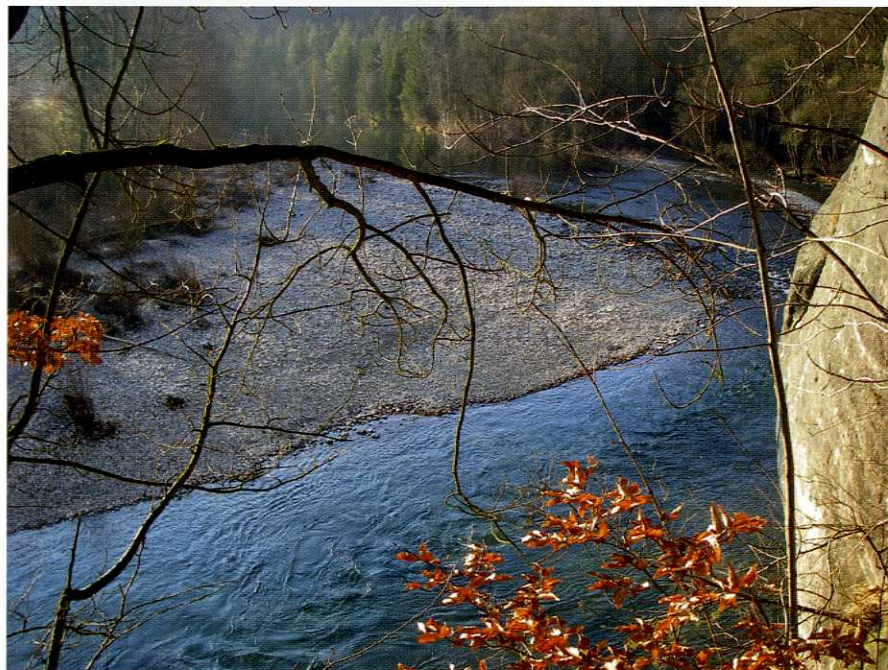
Ce qu'il reste du Lava-Péchon : un filet d'eau qui s'insinue entre la sortie d'un drain et le mur de soutènement de l'ancienne route de Morat.



Une meule emblématique de la force de l'eau surmonte le dérisoire ruisseau.



Au milieu en bas de l'image, l'entrée de la galerie permettant au Lava-Péchon de franchir l'ancienne route et l'énorme remblai de la route moderne.



La Sarine près d' Hauterive en janvier 2008 (photo Mariano Colautti, Corminboeuf)



fois par année, du *poyson* dont l'espèce n'est pas précisée. Sa provenance ne l'est pas non plus sauf quand l'achat est effectué directement auprès d'un meunier ou d'un pêcheur local (pour le barbeau, le chabot, le chevesne, le nase et l'ombre). L'origine des noms nous permet de déduire celle des denrées: les mots «bondelle», «palée», «moteile» et «platon» sont en principe inusités au Lé-

man tandis que «besaule» n'est attesté que pour ce lac.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les cisterciennes de la Maigrauge consomment *grondaies* (loches ou goujons), *gropes* (chabot), *motrilles* (?), truites et *yschers* (fretin d'ombre). Elles apprécient également escargots, grenouilles, écrevisses et loutres. La restauration de l'abbaye a effectivement livré des déchets d'écrevisse.



La Maigrauge vers 2003: en avant à droite, l'ancien logis abbatial domine l'ancien lit enneigé de la Sarine, actif jusqu'au rétrécissement de la rivière en 1870-72 (photo Philippe Cogné, © SAEF/AAFR)

### La biodiversité dans un recueil de recettes

L'importance gastronomique des différentes espèces d'animaux aquatiques reflète imparfaitement leur abondance relative dans la nature. Les recettes laissées en 1832 par Elisabeth de Grottrau, dont la famille résidait au château de Léchelles durant l'été et en ville de Fribourg durant l'hiver, mentionnent seize fois du brochet, six fois de l'anguille et de la perche (dont une fois de la perchette), cinq fois de la carpe, de la lotte et

du saumon, quatre fois de la truite, trois fois de la palée, deux fois de la tanche et une fois de la féra et de l'ombre. La grenouille fait l'objet de treize recettes (dont une soupe) et l'écrevisse de onze (dont deux soupes, deux coulis ou jus et une omelette). Pour les poissons de mer, on compte quinze recettes de morue (dont deux de stockfisch), quatre de hareng et une d'œufs aux anchois. La rareté des recettes de truite étonne. Ce poisson était-il négligé ou apprêté toujours de la même façon?



Truite en mai 2012 (photo Mariano Colautti, Corminboeuf)

### La Gérine

Cette rivière de piémont à régime nival est de bonne qualité. Les quelques éléments historiques la concernant se rapportent aux usines de Marly. En février 1600, le vendeur de la papeterie se réserve «en tous temps la moitié des poissons et des écrevisses que l'on prend lorsqu'on détourne le courant ou autrement». En mai 1682, la pêche est interdite à la hauteur de la papeterie. En août 1724 et février 1732, cette usine et son droit de pêche sont loués puis vendus. En janvier 1803, le droit seul vaut 200 écus bons. Il est encore mentionné lors d'une vente en 1837. En juin 1874, l'un des usiniers, accusé de pêcher dans le canal, est acquitté en vertu de la sentence de 1682 et parce que la loi de mai 1844 n'étend pas la régle de la pêche aux canaux, en guise de compensation pour leur entretien. Les choses changeront avec l'obligation de repeupler faite au fermier de la Gérine. Dès 1898, ce dernier doit déverser dans le cours d'eau 16'000 alevins de truite par an. Le 12 juin 1900, les ouvriers de la papeterie mettent à sec le canal et ra-

massent le poisson comme ils l'ont toujours fait. Le fermier, se sentant frustré du résultat de sa peine, porte plainte et obtient gain de cause sur la base d'une loi de 1890 stipulant que le droit de pêche dans les eaux courantes du domaine privé en communication avec celles du domaine public est propriété de l'Etat.



La Gérine près de Marly

### LA HAUTE SARINE

On l'oublie souvent, avant d'être fribourgeoise, la Sarine naît sur territoire valaisan, traverse ensuite le Gessenay bernois (Gsteig, Lauenen, Saanen) et arrose le Pays d'En-Haut vaudois. Dans



ces régions, actuellement dévolues à la fondue et à la croûte au fromage, c'est la truite qui constituait autrefois une spécialité culinaire; les ressortissants locaux se contentaient de chevesnes qui, vers 1930 à Lessoc, étaient pêchés à la ligne avec des vers ramassés au bord des tas de fumier. Vingt ans plus tard à Montbovon, ce poisson n'était plus capturé qu'à la sortie des égouts par des gamins qui en nourrissaient les poules.

Jusqu'en 1554-1555, le Gessenay et le Pays d'En-Haut appartiennent au comte de Gruyère qui exerce la régale de la pêche et de la chasse dont le produit doit être présenté à ses officiers avant d'être vendu. Ce droit est loué ou cédé à titre de cens ou de rente. Il est revendiqué par les communes, régulièrement à Gessenay et au moins une fois à Château-d'Oex, lors de la vente du comté, en vertu des franchises, libertés et coutumes des habitants.

## LA NEIRIVUE

Longue d'un kilomètre, la Neirivue, appelée parfois Neirive, est un cas intéressant à tous points de vue. Naissant d'une source vaclusienne alimentée par les pertes de l'Hongrin et demeurant toute l'année à une température d'environ 8°, ce gros ruisseau est éponyme du village qu'il traverse, dans lequel, en 1304, Pierre de Gruyère vend à un certain Jean et sa sœur Clémence la moitié des four, moulin, battoir et foule, dont l'autre moitié appartient à la commune, ainsi que la totalité du cours d'eau. Ces droits rejoignent ensuite ceux de la commune, peut-être en 1390. Après la vente du comté, ils sont confirmés en 1567 par LL.EE. de Fribourg. Du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la pêche est chaque année « amodiée en mises publiques » (l'entrée en possession a lieu en août vers 1890.) En 1896, la commune autorise la pêche de nuit au filet (de maille 25 mm) sans enfreindre l'interdiction imposée ailleurs

par l'Etat. En 1979, elle accorde pour 50 ans une concession à l'actuel pisciculteur du lieu qui produit annuellement 70 tonnes de truite arc-en-ciel et 5 tonnes d'omble chevalier, nourris de granulés d'origine marine, un kilo d'aliment permettant de produire presque autant de poisson. Actuellement, elle continue à vendre des permis de pêche.



La Pisciculture de la Gruyère à Neirivue

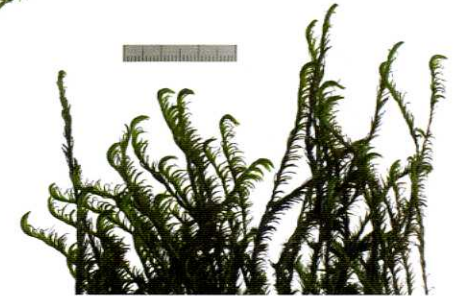
## Loutre, merle d'eau et consorts

La loutre et les autres animaux piscivores étaient traqués méthodiquement. En 1895, les gardes-pêche fribourgeois tuent cinq loutres à Fr 28.- pièce, huit hérons à Fr 3.-, neuf martins-pêcheurs à Fr 1.- et 178 « merles d'eau » (cincles) à soixante centimes. « Ce n'est pas tout que de jeter des milliers d'alevins dans les cours d'eau, il faut aussi éloigner leurs plus voraces ennemis » écrit-on en 1901 à l'adresse du merle d'eau dont dix-huit exemplaires sont tués à Rossinière et leurs nids détruits. En terre vaudoise, une telle capture rapporte Fr 2.- au chasseur. En mars 1893 à Rougemont,



## Noir et blanc

Il ne s'agit pas ici des couleurs du drapeau fribourgeois mais des noms de deux villages gruyériens, Neirivue et Albeuve, provenant de la couleur des ruisseaux qui les traversent. Le premier de ceux-ci, la Neirivue, apparaît sombre à cause de la mousse qui en tapisse le lit. A un kilomètre de là, le second, appelé actuellement Marivue (de *mater aqua*, cours principal d'une rivière dérivée) mais autrefois *alba aqua*, « eau blanche », présente des eaux laiteuses dépourvues de végétation. D'autres ruisseaux de couleur foncée sont appelés Neirigue, Noiraigue, Rougève ou Rogivue. Mais ils doivent leurs noms à la couleur de leurs eaux teintées par la tourbe et non à celle de leur lit moussu.



Mousse tapisant la Neirivue, photographiée en janvier 2012. Appelée cinclidote aquatique *Cinclidotus aquaticus* (Hedw.) Bruch et Schimper, cette espèce, rare en Suisse, se caractérise par des feuilles coriaces, arquées, tournées toutes du même côté, et une couleur foncée, presque noire. Elle apprécie le calcaire et les eaux vives, oxygénées et fraîches mais est tolérante quant à la lumière. La longueur totale de l'échantillon est de 25,5 cm. (Détermination Jean-Claude Vadam, F - Dasle.)



L'eau blanche de la Marivue permet de nommer le village d'Albeuve.

un bûcheron encaisse Fr 40.- pour une loutre de huit livres.

Ce mustélidé est pisté méthodiquement de la mi-décembre à la fin février. Peu après 1900, une loutre change de versant à pieds secs: partant de la Chaudanne, elle quitte la Sarine pour suivre le ruisseau de Fliamy jusqu'à sa source, au-dessus des Sciernes. De là, elle se dirige par la forêt sur le col de Sonlomot, à 1508 m d'altitude, pour rejoindre le ruisseau du Croset, qu'elle suit jusqu'à l'Hongrin au lieu-dit Les Pâquerets.



Dans les décennies qui suivent, les mentalités se mettent à évoluer. On met au crédit de la loutre l'élimination des poissons malades (furonculose). Fribourg cesse, en 1927, d'en récompenser la capture (la prime s'élevait alors à Fr 30.-). Mais nulle interdiction de tir n'est prononcée. En janvier 1929, alors que la glace recouvre rivières et ruisseaux, un couple est tué à l'embouchure de la Torneresse, sur territoire vaudois: le mâle pèse 9 kg et la femelle six.

### Pisciculture de repeuplement

En novembre 1875, afin de créer un établissement d'incubation à l'Étivaz, le Département des finances du Canton de Vaud et les trois membres d'une société de pisciculture du Pays-d'Enhaut, dont le propriétaire d'un terrain, signent une convention valable pour dix ans à partir de janvier 1876. L'Etat concède à la société le droit de pêche dans la Torneresse de sa source à son embouchure, en tout temps et avec tous les engins nécessaires, sauf le harpon, les matières toxiques et les explosifs. Elle est notamment autorisée à prendre des reproducteurs avec des nasses au Vernex près de Rossinières. Elle s'engage à introduire annuellement cinq mille alevins de truite dans la Torneresse et dix mille dans les autres cours d'eau du Pays d'Enhaut.

### Lacs disparus

Au Tardiglaciaire (16'000 à 10'000 avant J.-C.), un premier lac de la Gruyère, environ cinq fois plus grand que l'actuel, retenu en amont de Rossens, s'étend jusqu'à Albeuve. Ses rives se situent à environ 760 m d'altitude soit 80 m plus haut qu'aujourd'hui. Suite à l'érosion progressive des moraines et des seuils rocheux formant son barrage naturel, il achève de se vider il y a quelque 3000 ans. Les deltas déposés par la Sarine et ses affluents dans l'Intyamon forment encore des terrasses bien visibles à Neirivue et Albeuve, ainsi qu'entre Grand-

villard et Estavannens où elles sont exploitées comme gravières.

Beaucoup plus modestement, le petit lac situé à l'emplacement de l'actuel aérodrome de Saanen disparaît à la fin du Moyen Age. Il est dit lac de *Borguoy* (soit de Bourgogne) en 1331 quand Pierre de Gruyère accorde au prieur de Rougemont «le droit d'y pêcher au filet ou autrement». En 1429, il n'a déjà plus de valeur piscicole.

### Pompage-turbinage

Le barrage de l'Hongrin est achevé en 1969. Barrant l'Hongrin, affluent de la Sarine drainant un bassin de 90 km<sup>2</sup> (bassin du Rhin), il en dérive les eaux dans le Léman (bassin du Rhône) après une chute de presque 900 m. La particularité du système est de refouler l'eau du lac pendant la nuit, quand l'électricité (nucléaire) est bon marché. La prise d'eau est située près de Chillon. Elle est pourvue d'une barrière électrique destinée à éloigner le poisson. Mais le système n'est pas totalement efficace puisque des espèces lémaniques ont colonisé le lac de retenue, sans doute pompées sous forme d'œufs.

### Navigation et flottage

La Sarine était navigable en aval de Fribourg. Plus en amont, elle permettait le flottage du bois. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce moyen permettait de transporter annuellement huit à dix mille billes entre le Vanel et la Tine. Il fut aboli vers 1900 car il dégradait les rives.

### Glossaire

- Bache** (n. m.) – Ancienne monnaie de cuivre. De l'allemand «Batz».
- Berfou** (n. m.) – Verveux en fil ou en métal servant à prendre le poisson et l'écrevisse (Belfaux; anciennement, FR).
- Buchiâ** (n. m.) – Bâton terminé par une rondelle de cuir d'environ 10 cm destiné à déloger ou effrayer le poisson (Belfaux et Chenaleyres).

**Chassot** (n. m.) – Anciennement, chabot (Belfaux). Var.: «tchâsso» (naguère, Avry-devant-Pont), «tsâcho» (Brot, Charmey, Pont-la-Ville, Treyvaux), «tsâhō» (avec «h» guttural [tsarô]) (naguère, Pont-la-Ville). Syn.: grøpe\*, maillet\*.

**Echine** (n. f.) – Arête de poisson (Belfaux, Fribourg).

**Goi/goua** (n. m.) – Partie surcreusée d'un cours d'eau (Belfaux, Chavannes-sous-Orsonnens, Estavayer-le-Gibloux, Pont-la-Ville, Treyvaux). Var.: «gō» (Fribourg), *gor* (1393, Fribourg), «gour», *guel* (1909, en amont de Fribourg).

*Gor* – Voir *goi*\*.

**Guille** (n. f.) – Flaque d'eau, lagune (SR).

**Grope** (n. m.) – Chabot (Belfaux, Chenaleyres). Var.: *grop/groppe* (1889, Fribourg). Syn. cf. *chassot*\*.

De l'allemand *Groppe* (n. f.).

*Guel* – Voir *goi*\*.

**Hacler**, hécler (v.) – Harponner le poisson avec un hameçon triple (Fribourg).

Argot «bolze»; de l'allemandique «häkeln», accrocher.

**Hameau** (n. m.) – Hameçon (1630, Fribourg). Syn.: *moeliards*\*.

**Maillet** (n. m.) – Chabot (Belfaux, Chenaleyres, région de la Sionge). Syn.: *chassot*\*.

**Meunier** (n. m.) – Chevenne (1889, Fribourg).

**Mitre** (n. f.) – Seau en bois aplati latéralement. On le saisit au moyen d'une douve plus longue que les autres et percée d'une poignée à mi-hauteur. Pour la pêche, cette planche est pourvue en haut d'une seconde ouverture permettant de le suspendre dans le dos. (Belfaux, Chenaleyres.)

Au sens propre, coiffe d'évêque.

**Moeliards** (n. m.) – Hameçon (1630, Fribourg). Syn.: *hameau*\*.

**Navet** (n. m.) – Petit bateau (1630, Fribourg).

**Quintal** (n. m.) – Cent kilogrammes en 1837 à Fribourg.

**Râcle** (n. m.) – Filet d'environ 1,20 m de hauteur, allégé et plombé, généralement à simple toile, servant à barrer une rivière (Chenaleyres).

**Rialet** (n. m.) – Petit ruisseau, à peine plus grand qu'une rigole (Pont-la-Ville).

**Rio** (n. m.) – Ruisseau (Treyvaux).

**Sucet** (n. m.) – En 1880, petite lamproie (la Sarine).

**Trubia** (n. f.) – Jusque vers 1950, trouble ou truble soit filet emmanché, en forme de poche (Charmey).

En tant qu'adjectif, le même mot signifie trouble (boueux), comme en français.

Tsâcho – Voir *chassot*\*.

**Vengeron** (n. m.) – Gardon (FR).

**Ver d'eau** (n. m.) – Larve de trichoptère ou phrygane (Belfaux, Chenaleyres).

**Zize** (n. m.) – 1<sup>o</sup> Dans les années 1960, cyprinidé indéterminé, peut-être ablette (Fribourg). – 2<sup>o</sup> En 1889, blageon (Fribourg): «zizer».

### Remerciements

Frédéric Aeby, Posieux - Roland Agostinis, Fribourg - Michel Allemann, Corpataux - Urs Amacher, Olten - Dominique Beaud, Neirivue - Marcel Biolley, Treyvaux - François Blanc, Archives de l'Etat de Fribourg - Marcel Blanc, Chavannes-sous-Orsonnens - Albert Bossy, Lessoc - Gérald Bossy, Villeneuve FR - Paul Bossy, Chenaleyres - Raphaël Bossy, Belfaux - Gérard Bourgarel, Fribourg - Gilles Bourgarel, Fribourg - Jean-Marie Brodard, Marsens - Vincent Brugger, Fribourg - Bernard Brunisholz, Estavayer-le-Gibloux - Mariano Colautti, Corminboeuf - Joseph Comba, Marsens - Nuria Delétra-Carreras, Saint-Barthélemy - Jean-Daniel Dessonnaz, Archives de la Ville de Fribourg - Edmond Equey, Villariaz - Jacques Eschmann, Fribourg - Sonia Fisch-Muller, Muséum de Genève - Marcel Frioud, Rossens - Jean-Pierre Galley, Lessoc - François Gobet, Fribourg - Bernard Jaquet, Fribourg - Marc-Henri Joye, Sion - Gérard Jungo, Crémises - Françoise Kern-Egger, Fribourg - Jean-Pierre Leu, Broc - Pierre-Alain Loup, Granges-Paccot - Léon Maradan, Belfaux - Pierre Maradan, Fribourg - Charles Monbaron, Bienne - Noël Pascal, Chavannes-sous-Orsonnens - Ferdinand Python, Fribourg - Yves Racheter, Rivaz - Claude Remy, Charmey - Michel Roggo, Fribourg - Daniel Schlunke, Châtonnaye - Jacques Sciboz, Avry-devant-Pont - Michel Streuli, Fribourg - Pascal Stucki, St-Blaise - Marie-Thérèse Torche-Julmy, Fribourg - Pascal Vonlanthen, Tentlingen - Jean-Daniel Wicky, Service cantonal de la faune, Givisiez.

Bernard VAUTHIER, Bôle (références tenues à disposition); relecture, Eric Matthey